

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS!

La fête du Sacré Coeur

De pieuses et éclatantes cérémonies ont marqué, l'an dernier, dans presque tous les pays, la fête du Sacré Coeur. A la Table sainte, dès le matin, pour se nourrir de Notre-Seigneur, les fidèles rendirent ensuite leurs hommages réparateurs au Christ par de triomphales processions suivies en quelques endroits privilégiés, comme au Canada, de l'érection d'un monument.

Ainsi deux éléments entraient dans cette fête: l'acte de piété qui fortifie l'âme, le geste extérieur qui glorifie le Seigneur et implore son intercession. On ne pouvait faire mieux. Et c'est pourquoi, la voie une fois ouverte, il ne faut pas l'abandonner, il faut y marcher d'année en année avec plus de foi, plus de piété, plus d'entrain.

Les motifs généraux qui demandaient, l'an dernier, la célébration de la fête du Sacré Coeur ne sont pas périmés. Ils conservent encore aujourd'hui toute leur valeur.

C'est d'abord l'amour de Notre-Seigneur. L'honneur, tel est l'objet de cette fête. Elle atteint le Coeur de Jésus, symbole de cet amour, et par lui l'amour même du Christ, puis aussi, par extension, toute sa personne, sa personne aimante et aimable. Or honorer cette personne, l'honneur dans son amour, amour si profond, si généreux, si prévenant; honorer le symbole de cet amour, son Coeur de chair fait du sang de plus par la lance du Vierge, qui n'a cessé de battre pour nous, qui a été blessé par la lance du bourreau mais plus encore par l'indifférence et le mépris des hommes, qui continue de nous envelopper d'une si profonde dilection, n'est-ce pas vraiment pour chacun de nous un devoir rigoureux? Aucun bon catholique ne saurait s'y soustraire.

Il y a ensuite le désir même de Notre-Seigneur. Quelques-uns ont peut-être tenté de dire: Je veux bien honorer le Sacré Coeur, m'efforcer de lui rendre amour pour amour, mais pourquoi m'imposer tel jour et tel exercice? Pourquoi? Mais parce que Notre-Seigneur lui-même le désire. Les paroles que la Bienheureuse Marguerite-Marie a recueillies de ses lèvres, et dont l'Eglise a reconnu l'authenticité en se rendant à leur teneur, sont formelles: "Je te demande que le premier vendredi après l'octave du Saint-Sacrement soit dédié à une fête particulière pour honorer mon Coeur en communiant ce jour-là, et en lui faisant réparation d'honneur par une amende honorable pour réparer les indignités qu'il a reçues pendant le temps qu'il a été exposé sur les autels."

Il y a enfin la promesse. Sans doute les avantages particuliers que nous allons retirer de cette célébration ne doivent pas en être les motifs principaux. Au-dessus d'eux existe l'amour de Notre-Seigneur, assez puissant dans nos âmes pour se manifester au dehors. Mais nous ne pouvons pas ignorer les bienfaits promis. Plus encore, nous ne le devons pas. Ce n'est pas pour rien que le divin Sauveur en a parlé. Il veut qu'ils nous émeuvent, qu'ils nous stimulent. Et ils répondent si bien à nos besoins. Notre-Seigneur s'engage à répandre sur nous avec abondance "les influences de son divin amour". Ce sont ses grâces, grâces temporelles mais surtout spirituelles, dont il va nous combler. Quelle aubaine! Nous sommes tièdes dans la pratique de la religion, faibles contre les tentations, lâches devant les ennemis de l'Eglise. Encore un peu, et les puissances du mal nous submergeraient. Mais voici l'aide promise, l'aide déterminée par la célébration de la fête du Sacré Coeur. Et nos âmes, sous le souffle divin qui les pénètre, se redressent, s'enflamment, rayonnent. Une nouvelle vie semble naître pour elles. Les difficultés, les ennemis, les luttes n'en sont pas écartés: ce sont choses inhérentes à notre condition humaine, mais combien elles nous apparaissent sous un autre angle, sans ce caractère déprimant qu'elles avaient autrefois. Nous les acceptons maintenant presque joyeusement car nous voyons en elles un élément de mérite, car nous sentons qu'au fond de nos âmes une force invincible nous soutient, car nous goûtons toute la douceur intime de la souffrance et de la lutte pour le Christ.

A ces motifs généraux s'en ajoutent de particuliers tirés des circonstances de temps et de lieu où nous vivons. L'an dernier, la grande guerre déclinait le monde. Et c'est sa fin prompte, c'est la paix que nous implorions alors du Sacré Coeur.

Le Sacré Coeur a entendu notre demande. Il l'a exaucée. C'est à lui principalement que nous devons la cessation du fléau. Aucun doute ne peut subsister sur ce point quand on connaît certains faits, récemment divulgués, qui se sont passés en France, en juillet dernier, notamment la consécration par le maréchal Foch de ses armées au Sacré Coeur. Nous devons donc des actions de grâces. Et nous y sommes d'autant plus tenus que nous les avons promises. Que chacun se rappelle ses prières, individuelles ou collectives, en juin 1918. Comme elles étaient ardentes, supplantes, prêtes à tout! Qui ne s'est engagé à quelque chose, au moins à des remerciements, à des hommages, à des actes de reconnaissance? L'heure est venue d'y être fidèle. Aucune occasion n'est aussi propice que la fête du Sacré Coeur.

Et puis, pour une guerre qui finit, combien qui continuent! Nous avons demandé l'an dernier — ceux qui ont pris part à la cérémonie religieuse organisée par l'Association de la Jeunesse au Gesù se le rappellent — avec une paix mondiale des paix particulières. Nous avons demandé pour tous les pays que déchiraient des luttes intestines l'union dans la justice et la charité. Nous avons demandé pour l'Eglise la reconnaissance et la sauvegarde de ses droits. Or ces deux demandes n'ont pas encore été exaucées. Le catholicisme subit actuellement des assauts comme rarement il en a subi. Et nombreux sont les pays — en commençant par le nôtre — où les inimitiés de races et de classes persistent, s'enveniment même. L'avenir est donc chargé de nuages. Le Sacré Coeur peut les dissiper. Avec la même ardeur que l'an dernier — car, nous ne faisons pas illusion, les temps sont aussi mauvais — demandons-lui cette grâce: demandons-la par les moyens que lui-même nous indique: la célébration de sa fête, telle qu'il la désire: le premier vendredi, et non le dimanche, après l'octave du Saint-Sacrement, nous approchant de la sainte Table et faisant, ce jour-là, une amende honorable qui peut revêtir différentes formes, depuis la simple lecture d'une prière réparatrice jusqu'à la procession publique ou l'érection d'un monument.

Aucun catholique ne devrait, le 27 juin prochain, omettre ces deux actes.

Aucun catholique ne devrait laisser passer l'occasion d'en faciliter l'accomplissement à sa famille et à ses employés.

Aucun catholique ne devrait refuser son concours aux manifestations qui se feront dans sa paroisse afin de donner à cette fête le plus de solennité possible.

Qu'un hommage vraiment national monte, le 27 juin, de notre pays, vers le Coeur adorable de Jésus! Il retombera en pluie de grâces sur nos âmes, nos familles, nos sociétés et nos paroisses.

Joseph-Papin ARCHAMBAULT, S.J.

L'APPETIT DU JAPON

II

M. M. Hyndman constate, dans l'article dont nous avons parlé précédemment, que la guerre de 1914 n'a laissé que deux vainqueurs réels, puisque, de toutes les puissances alliées, le Japon et les Etats-Unis sont les seuls à être plus forts qu'avant leur participation, au point de vue financier, économique et politique.

Toutes les autres nations sont grandement affaiblies par l'effort de quatre années d'une campagne terrible. Le Japon pourra donc faire pas mal ce qu'il voudra dans l'Extrême-Orient. La seule puissance qui puisse contrarier ses ambitions, ce sont les Etats-Unis et ils ne paraissent pas incliner vers cette politique. Les révérends pourront se reposer sur la Ligue des nations,

gande intelligente sont populaires en Grande-Bretagne. D'ailleurs notre domination sur les Indes, qui s'appuie sur le droit de conquête, de même que sur les termes de notre alliance, nous empêche de bien des façons, de nous opposer efficacement aux progrès de l'empire japonais sur le continent asiatique. Ce n'est pas chose facile pour nos hommes d'Etat britanniques que de dénoncer la politique d'absorption que le Japon pratique à l'égard de la Chine, quand l'Angleterre s'est rendue maîtresse d'un empire comptant 315,000,000 d'âmes de population par des méthodes commerciales et militaires très semblables — *very similar*.

Puis il établit sa thèse. Quoi qu'on puisse dire ou écrire à l'encontre de ce fait à Paris, à Washington, à Londres ou ailleurs, le Japon s'applique — *is steadfastly bent* — à l'absorption et à la domination de la Chine. Les Chinois eux-mêmes n'ont pas le moindre doute à ce sujet.

On dit que le Japon doit continuer en Chine la politique de la "porte ouverte". Il devait faire de même en Corée. Qu'en est-il resté aujourd'hui? M. Hyndman rappelle les procédés employés par les Japonais pour dénaturiser cette contrée d'où leur est venue pourtant leur civilisation. Une banque japonaise en retirant de la circulation son numéraire, avec lequel les Coréens étaient tenus de payer leurs impôts les a forcés à vendre leurs terres à vil prix. Elles étaient aussitôt achetées par une société de colonisation japonaise qui y établissait les Nippons par milliers. On a brûlé les livres les plus précieux de la littérature japonaise. L'enseignement de la langue nationale est prosaïque dans les écoles tout comme les Prussiens, de Pologne ou d'Ontario, l'ont prosaïqué en essayant de le proscrire dans leurs écoles.

M. Hyndman résume une foule d'exemples en disant qu'il témoigne des méthodes barbares d'assimilation orientale.

Quelle garantie offrira à la Chine, en face de ces méthodes, le contrôle nominal qu'elle pourra exercer sur le Chang-toung, quand le Japon y conservera le contrôle économique, le seul auquel il tienne à ce stade de sa pénétration? M. Hyndman analyse ensuite le fameux traité que la Chine se voyait imposer en pleine guerre, par le Japon. Il montre comme les "vingt et une demandes" pourvoyaient à l'absorption rapide de la Chine, et comment ce qu'en a pu obtenir le Japon constitue déjà un nombre respectable de tentacles qui se resserrent sur l'immense empire. D'ailleurs, il n'existe pas dans ce pays de gouvernement qui puisse s'opposer victorieusement à la progression des ambitions japonaises puisqu'il est divisé contre lui-même. Le Japon a le soin d'entretenir la zizanie dans le camp. Le salut ne peut venir que de l'extérieur. Certains Chinois comptent sur les soulèvements qui se sont produits au Japon contre une politique annexionniste et coûteuse, mais de l'avis de l'auteur il n'y faut pas fonder de grand espoir.

Et M. Hyndman termine sur une phrase très pessimiste. Après avoir demandé une politique plus claire, voyante et plus prévoyante des puissances européennes en Chine relativement aux agissements japonais, il conclut: "Si la Grande-Bretagne, la France et les autres puissances européennes s'obstinent à fermer les yeux sur ce qui se passe dans les territoires qu'elles contrôlent, à l'heure actuelle, et si, négligeant de maintenir la liberté des nationalités dans l'Est comme elles le font dans l'Ouest, elles permettent au Japon de faire ce qu'il veut en Asie, alors une guerre plus terrible que celle que l'on est à terminer, sera léguée à nos successeurs."

Un jour, quand le Japon sera maître de la Chine, maître de la Sibérie, maître des Indes, quand il jouera le rôle que la Prusse a joué pour les autres états allemands, quand il tiendra du sol et du sous-sol les richesses qui lui manquent à l'heure actuelle, quand il tirera des immenses réservoirs d'hommes de l'Asie, le matériel de ses armées, quel bras sera assez puissant pour s'opposer à son progrès. On a vu ce que M. Hyndman pense de la Ligue des nations. La seule Ligue des nations qui aurait pu être de quelque effet, c'est la Christianisme, mais ses progrès sans doute à jamais compromis au Japon par le spectacle de la turberie qui vient de se pratiquer en Europe, des convoitises qui se sont manifestées à la table de la conférence de paix, de la baine qui règne entre peuples qui se prétendent encore de foi chrétienne.

Louis DUPIRE.

POUR LES VACANCES

Si vous vous absentez pendant les vacances, vous emporterez quelques livres de lecture agréable pour occuper des heures de loisir.

Plusieurs des oeuvres que le *Devoir* a publiées depuis quelque temps entrent dans cette catégorie. Ainsi, pour ne citer que ceux-là, il y a la troisième série des *Billets du soir* de Lozeau, — 55 sous par la poste, port compris, — la troisième et la quatrième séries des *Lettres de Fadette*, — même prix, — le volume *Autour de la Maison*, de Michelle Le Normand, — 60 sous l'unité, 65 sous par la poste, — les *Cailloux*, vers de Jean Nolin, — même prix, — ainsi que différentes oeuvres de Blanche Lamontagne et d'autres auteurs, avantageusement connus du public canadien-français.

On peut adresser toutes les commandes au *Devoir*, avec mandat-poste, chèque ou pair ou bon-poste.

BILLET DU SOIR

LA DENTELLE

A un tournant du fleuve, par le clair matin, il apparaît dans le lointain. On dirait d'une fine dentelle suspendue au-dessus des eaux calmes. Le voyageur, qui le chercheait des yeux depuis la pointe du jour se dit: "Comme cela paraît peu compliqué!"

Le navire s'en va imperceptiblement au fil de la marée baissante. Une demi-heure se passe; la fine dentelle grandit. La simplicité des lignes, à mesure que la distance s'efface, s'accroît. Pas un moment maintenant on ne la perd de vue. Le soleil, plus haut, argenté, au-dessus du fleuve, de gentils, de petits, de vagues dont on devine au reflet, plutôt qu'on ne les voit, les volutes menues. Un nuage passe, masquant le soleil, dont un jet de rayons enveloppe piliers et traverses, pendant que les rives, les eaux et le ciel sont d'une couleur profonde.

L'heure pousse le paquebot. Au-dessus du fleuve, ce n'est plus une dentelle brodée sur le fond de l'infini: c'est une construction prestigieuse, belle en ses lignes sévères, et sur laquelle glisse un convoi pareil à un joujou d'enfant.

Des voyageurs, peu à peu, se montrent sur le pont du navire, l'air mal éveillé, et dont les yeux mesurent avec étonnement cette merveille flottante sur l'horizon depuis une heure et qui grandit au point, presque, de l'empiéter maintenant.

Le courant est plus rapide, les rives se resserrent, le soleil, sorti de la nuée, argente les berges, les vagues, le convoi, le pont géant. Le navire court vers le colosse dont les piliers, poings tendus puissamment vers le ciel, tiennent l'enchevêtrement de poutrelles dont l'ensemble a l'air si simple qu'on se demande comment il se fait que, la première fois, les ingénieurs n'ont pas trouvé le dessin d'une pareille charpente. Un ciel incertain aux couleurs de gélinotte cherche aussi chose et s'il l'imaginait aussi grand, avait un plus compliqué.

Voici la merveille tout près. La que, tout d'un coup, réalise les détails minutieux de l'ensemble. L'épave du tablier au-dessus des eaux, la hardiesse audacieuse des constructions: ce qui paraissait, de loin, dans le calme du matin, dentelle fine et ténue, confond l'imagination.

Le navire glisse sous le tablier tendu entre ciel et fleuve. L'oeil n'a pas assez de promptitude pour tout saisir. Une masse ordonnée de poutres, de traverses, de boudins énormes, de lentes de métal soutenant d'autres lentes de métal les uns pylônes de pierre dont les nœuds sont en fer, se dressent sur le regard. Il cherche dans cet enchevêtrement de lozanges, quelque détail particulier. Ce qu'il frappe d'abord, à mesure qu'il veut voir, c'est l'harmonieuse simplicité de cette chose si vaste, si prodigieuse... Le bateau a passé, il fuit... La merveille s'éloigne à l'horizon. L'oeil ne voit plus, bientôt, sur le fond du ciel bleu entre deux points de terre, qu'une menue dentelle d'argent...

Paul POIRIER.

BLOC-NOTES

Le divorce

La question du divorce est revenue sur le tapis d'une façon soudaine, vendredi soir, à l'heure où il semblait que la Chambre n'ait plus que le temps d'expédier les choses indispensables. Mais il aurait fallu s'attendre à cette aventure.

M. Nickle l'a clairement indiqué: le mouvement actuel est la conséquence immédiate de la guerre et de la grande perturbation morale qu'elle a causée dans les familles de trop de soldats. Déjà, le gouvernement, de sa seule autorité, avait, au commencement du février 1918, facilité le divorce de retour l'année.

Facilement, comme le révérend tout de suite noté — il n'était pas besoin pour cela d'être prophète — que les choses n'en resteraient pas là. En marquant la gravité de l'ouvrage qu'on risquait d'oublier au milieu du brouhaha de la guerre, nous écrivions: "Croit-on que ces nouvelles facilités offertes en divorce resteront le privilège exclusif des soldats de retour du front? Croit-on que les femmes d'abord qui pourraient avoir à se plaindre des soldats ne réclameront pas à leur bénéfice la même facilité d'accès au tribunal où l'on brise les familles? Et croit-on que le privilège ensuite ne sera pas réclamé au profit de tous? On ne fera pas indéfiniment admettre à tous ceux qui veulent judicieusement rompre les liens familiaux que les soldats de retour du front ont droit, de ce chef seul, à une situation et à des avantages particuliers."

"C'est toute la question de la démocratisation du divorce, de sa mise à la portée de tous, de sa rupture infiniment facile du lien familial, que le gouvernement nous a ainsi par simple arrêté ministériel, et sans reconnaître le principe du divorce cherchait à en limiter les conséquences, une cartouche qu'on ne tardera pas à allumer."

L'objection principale au projet Nickle a été formulée par M. Frapp, député anglican d'Ottawa: c'est qu'en fait, et dans la pensée d'ailleurs d'un certain nombre de participants, il aboutira à multiplier le nombre des divorces, alors qu'il faudrait travailler plutôt à enrayer les ravages d'un fléau dont nous constatons chez nos voisins l'effroyable nocivité.

Le détail du projet

La très brève discussion qui s'est

CHRONIQUE D'OTTAWA

La séance de samedi

MM. Ames et McKenzie aux prises — La Chambre vote des fonds

PAR ERNEST BILODEAU.

Ottawa, 22 juin.

La séance de samedi après-midi a été employée à débarrasser le feuillet de quelques affaires d'importance moyenne, ce qui est toujours un pas de fait vers la prorogation, que les députés commencent à désirer avec une impatience grandissante. La première de ces questions a été celle des médécines brevetées, qui avait subi sa deuxième lecture il y a quelque temps, et que l'on a reprise en comité hier. M. Maclean en avait chargé et il a rappelé à la Chambre qu'elle avait délégué à quelques-uns de ses membres le soin d'étudier ce bill et de faire un rapport qui servirait de base aux modifications de détail qui y seraient apportées, le fond restant cependant le même. L'une des conclusions de ce rapport serait de prohiber complètement la vente des préparations contenant de l'opium quelconque de ses dérivés; il sera aussi défendu de prétendre que telle ou telle préparation peut apporter la guérison complète d'une des maladies auxquelles elle peut s'appliquer. Autrement dit, les vendeurs de panacées universelles pourront encore promettre du soulagement, mais non pas la guérison absolue, ce qui ne relève jamais que de la volonté divine, de la nature et de la médecine. Nos députés-médécins paraissent s'être souvenus en rédigeant cela de la phrase célèbre du grand chirurgien français, Ambroise Paré, si nous ne faisons erreur: "Je le pense, Dieu le guérit!"

M. Michael Steele, médecin lui aussi, s'est opposé à une clause du bill prescrivant l'obligation pour les fabricants de sirops calmants d'imprimer sur l'enveloppe que cette drogue ne doit pas être administrée aux enfants de moins d'un an. "Qui nous garantit, dit-il, que les mères insouciantes ou impatientes respecteront cette clause lorsque l'enfant leur donnera de la fatigue? Comment permettre l'emploi d'un remède à un enfant, disons de treize mois, et le refuser à celui qui n'en a que onze, dans la maison voisine par exemple?" Cette suggestion a été prise en bonne part par le ministre; l'on a ensuite entendu M. C. A. Fournier, de Bellechasse, recom-

engagée en comité a suffi à montrer que cette objection de fond n'est point la seule, que le détail même du projet exigerait un examen minutieux, même si le parlement en acceptait le principe. C'est ainsi que M. Ernest Lapointe a tout de suite marqué un conflit possible entre le projet Nickle et la loi de la province de Québec; c'est ainsi encore — et le refus à celui qui n'en a que onze, dans la maison voisine par exemple? — que le chef de l'opposition, M. MacKenzie, qui avait approuvé le projet en deuxième lecture, s'est aperçu tout à coup que, non seulement celui-ci modifiait le mode de procédure, mais qu'il créait un nouveau motif de divorce. Autant de circonstances qui, avec la proximité de la fin de session, militent pour l'abandon du projet Nickle.

Pour mémoire

La Gazette publie, ce matin, un compte rendu où l'on affirme que l'un des orateurs d'une assemblée de Toronto aurait dit qu'on devrait menacer de la corde les grands "profiteurs". D'autres orateurs auraient exprimé leur sympathie pour les grévistes de Winnipeg.

Notons, pour mémoire, que les différents orateurs qui ont pris la parole dans cette réunion s'appellent Hoop, Salem Bland (un pasteur protestant, comme le révérend Malhiue, Louis Brachwaite, John Cottam, J. W. Gill et que le président de la réunion se nomme O'Leary.

Voilà un mouvement, quelles qu'en soient l'inspiration et les conséquences, qu'on ne devrait pouvoir mettre ni au compte des Canadiens-français ni à celui des "aliens".

Le sang coule

Le sang a coulé, samedi, dans les rues de Winnipeg. Puisse-t-il être le dernier versé!

Chacun sent que l'heure est très grave pour le Canada.

La suite

L'arrivée de de Valera est la suite, un peu prévue, de l'extraordinaire campagne menée par les Irlandais-Américains depuis quelques mois.

Le séjour de de Valera différerait essentiellement, comme caractère, de celui des anciens chefs irlandais. Ceux-ci réclamaient de l'argent pour aider à une campagne politique. De Valera prétend lancer un emprunt au nom de son gouvernement et organiser une sorte de coopération d'ordre économique entre les hommes d'affaires américains et irlandais, à même temps qu'il s'efforcera d'accentuer la campagne pro-irlandaise.

A Carillon

L'une des manifestations les plus intéressantes de la journée de demain sera le pèlerinage des collégiens à Carillon. On en trouvera le programme dans une autre page.

D. H.

réussi après dix ans d'efforts à scalper politiquement M. Frank Oliver, a mis plus de phrases à exprimer son appréhension des Allemands qui pouront être naturalisés à l'avenir sujets britanniques, car, dit-il, la loi Delbruck est toujours en vigueur, et décreta qu'un Allemand en pays étranger ne cesse pas d'être Allemand pour avoir pris des papiers de naturalisation dans la contrée où il se trouve. Voilà ce qu'il ne faut pas oublier, et le député d'Edmonton prie le ministre d'en prendre bonne note; M. Maclean n'avait pas fait autre chose de la journée et rien ne lui était plus facile que de faire un nouveau signe de tête affirmatif. Puis la séance a été ajournée à lundi matin.

LA SEANCE DU MATIN

A la séance du matin, le chef de l'opposition a rappelé que le premier ministre s'était engagé à donner avant aujourd'hui à la Chambre un aperçu de son programme pour la législature qu'il se propose de présenter d'ici à la fin de la session.

En l'absence de sir Robert Borden, M. Maclean a laissé entendre que cette déclaration serait probablement faite lundi.

M. Rowell a ensuite présenté en première lecture un bill pour permettre à la commission du service civil de donner des emplois permanents aux postiers de Winnipeg, de Calgary et de Saskatoon qui ont remplacé les grévistes, le mois dernier.

La commission avait le pouvoir de les employer temporairement, sans examen et sans les formalités ordinaires, mais pour arriver à réorganiser le service postal, il a fallu promettre aux nouveaux venus, dont le grand nombre sont des soldats, qu'ils seraient en permanence s'ils devenaient compétents dans leurs fonctions.

C'est pour racheter cette promesse que le parlement est appelé à accorder des pouvoirs supplémentaires à la commission.

Il est bien entendu cependant que cet arrangement ne concerne que les trois villes sus-mentionnées et ne peut avoir aucun effet futur.

M. Rowell a ensuite fait adopter en comité la résolution fixant le chiffre des salaires de la nouvelle commission permanente des achats du gouvernement, soit sept mille piastres pour le président et six mille pour chacun des quatre autres membres.

M. H.-B. Morphy s'est élevé contre leur affaire; pour qu'il faille faire le chiffre de ces rémunérations, et M. John Best a protesté contre la nouvelle commission rajoutée à tant d'autres que le pays commence à en être malade.

Il existe déjà des acheteurs dans chaque département; ils connaissent-ils leur utilité?

M. MacKenzie a ajouté que le principe même de l'innovation est préjudiciable à l'intérêt public. Chacun des ministres d'un gouvernement quelconque est intéressé à ce que son département soit administré avec toute l'économie possible, et il y a un élément d'émulation entre les différents ministres qui incite à l'économie et dont on regrettera la disparition avec le système centralisateur que l'on préconise aujourd'hui.

M. MacKenzie fait allusion à toutes les commissions bénévoles qui ont sévi pendant la guerre, et de plus souvent dirigées par des hommes d'affaires soi-disant philanthropes, refusant d'accepter un salaire mais

(Suite à la 2e page)

FEU Mme DESJARDINS

Nous avons le regret d'apprendre la mort de Mme Louis-Edouard Desjardins, veuve du regretté Dr Desjardins, décédée samedi à son domicile, 281, rue Saint-Denis, après une maladie de quelques semaines. Mme Desjardins, née Marie-Emilie Paré, était la fille de M. Hubert Paré et la sœur de R. P. Joseph Desjardins, s.j., du collège Sainte-Marie.

Mme Desjardins a été pendant de longues années associée aux oeuvres de charité les plus importantes de cette ville. Elle laisse pour déplorer sa perte, outre son frère, deux fils: le R. P. Léon Desjardins, s.j., missionnaire au Sault Sainte-Marie, le R. P. Joseph Desjardins, s.j., recteur au collège de Sault Sainte-Marie, trois filles: Mme C. Dandé, Mlle Marie et Cécile Desjardins, ainsi que huit petits-enfants.

Les funérailles auront lieu mercredi, le 25 courant, en l'église Saint-Jacques, à neuf heures.

Nous prions la famille Desjardins d'agréer nos très respectueuses condoléances.

POUR TROIS MOIS

Un grand nombre de personnes se sont inscrites sur les listes d'abonnement du *Devoir*, édition quotidienne, hors de Montréal et de la banlieue, moyennant \$1.00 pour trois mois.

Profitez de cette offre des vacances pour adresser à votre famille, à la campagne, le journal que tous peuvent lire et qui donne toutes les nouvelles, sans jaumisme, de même que de la lecture pour chaque jour. Cet abonnement est strictement payable d'avance.

"MEETING THE FRENCH-CANADIAN.."

Cette plaquette, qui se vend 10 sous l'unité, port compris, renferme une conférence de M. Holmes, de l'Agence Canadienne de publicité, particulièrement destinée aux hommes d'affaires anglo-canadiens sur le français-français des choses qu'ils ignorent et qu'ils ont besoin de savoir pour nous juger comme ils le doivent.

TORONTO SANS TRAMWAYS

LES CITOYENS DE LA VILLE-REINE SONT FORCÉS D'ALLER A PIED DEPUIS HIER MATIN. — LES EMPLOYÉS DE LA COMPAGNIE SE SONT MIS EN GREVE A UNE HEURE ET DEMIE DIMANCHE. — DECLARATION DU MAIRE.

(Service de la Canadian Press.) Toronto, 23. — La grève des employés de tramways qui menaçait de se déclarer depuis longtemps a commencé hier matin, dans la Ville-Reine, rien d'exceptionnel n'étant produit jusqu'à minuit hier soir. Les employés de tramways se sont réunis hier soir et ont décidé unanimement de se mettre en grève immédiatement pour obtenir une augmentation de salaire qui sera de 55 sous par heure et une journée de huit heures.

Il n'y avait pas un seul tramway dans la ville hier; seules les compagnies indépendantes qui font le service entre les quartiers suburbains circulaient comme à l'habitude.

La grève des employés de tramways n'a pas été sanctionnée par l'International, les grévistes n'ont pas voulu soumettre leurs griefs à un bureau d'arbitrage. Les employés estiment que ce bureau de conciliation ne pourrait rien faire pour eux vu que les directeurs de la compagnie ont déjà déclaré que leurs livres pouvaient être examinés par n'importe qui et l'on constatera que les dépenses sont déjà plus considérables que les revenus. La ville a refusé à la compagnie la permission d'augmenter ses taxes.

Les premiers effets de la grève se sont plutôt faits sentir ce matin alors que les nombreux ouvriers, employés dans les bureaux et les magasins ont dû se trouver un moyen de locomotion quelconque pour se rendre à leur travail ou encore se rendre à pied ce qui n'est pas facile dans plusieurs cas.

Dès qu'on a su hier que la grève des tramways était déclarée, il fut complètement impossible d'acheter ou de louer une automobile usagée. On s'est servi de toutes les machines possibles pour transporter les voyageurs dans les différentes parties de la ville.

Deux ou trois conférences ont eu lieu samedi, mais n'ont pas donné de résultat tangible puisque la grève a été déclarée hier matin comme cela avait été décidé. Le maire Church a déclaré, en sa qualité de membre de la Commission de la police, que les voitures électriques circuleront comme d'habitude. Les tramways marcheront, a-t-il dit, qu'ils soient conduits par des conducteurs ou autres, mais tous seront protégés par la police.

Cette déclaration a quelque peu indisposé les employés et comme question de fait ceci a marqué la fin des conférences qui ont eu lieu toute la journée de samedi.

Les employés ont tenu une grande assemblée hier matin, à 1 heure 30 et quelques minutes plus tard décidaient de se mettre en grève hier matin, ce qui fut fait.

On dit qu'un grand nombre de briseurs de grève sont en ville depuis quelques heures.

Les commissaires de police détermineront probablement les prix qui devront être perçus par ceux qui transportent les voyageurs dans les véhicules automobiles ou autres afin de diminuer l'exploitation qui pourrait se faire indument.

LE PRIX D'EUROPE

Mlle DUMONTIER, DE QUEBEC, LA GAGNE SAMEDI DERNIER.

(De notre correspondant.)

Québec, 23. — Le concours pour le Prix d'Europe de l'Académie de Musique a eu lieu samedi. Le prix a été décerné à Mlle Dumontier, de Québec, élève de Mme Berthe Roy.

UNE EXPLOSION

Londres, 23. — Une violente explosion a éclaté hier à l'endroit où l'un des navires allemands a été coulé, dit une dépêche de Kirkwall à la Central News. Une forte colonne d'eau a monté dans l'air avec quantité de débris.

Le seul navire allemand qui avait jeté l'ancre s'est éloigné de la terre. Tous les équipages allemands ont été montés à bord du navire de guerre anglais le "Royal Sovereign".

APRÈS LA PAIX

Londres, 23. — Au cours de commentaires sur la vie précaire qui est réservée au nouveau cabinet, une fois la paix signée, le correspondant de l'Agence Reuter à Berlin dit que le moindre choc ou quelques abstentions peuvent à tout instant le renverser, comme le bloc centriste et socialiste de qui il dépend ne comprend que 255 des 423 députés.

"Soyez l'un des trente-cinq!"

Lorsque vous payez loyer, vous payez tribut à la prévoyance d'un autre, de l'homme qui achète le terrain et la maison où vous demeurez. Quand même vous vivriez jusqu'à la fin du monde vous ne seriez jamais de nouveau capable d'acheter du terrain à N.-D.-de-Grâce à 125 le pied et plus, et aux conditions extraordinaires de 100 cent pour cent et 55 par mois, par lot, avec 10 ans de temps pour compléter le paiement. C'est aussi sûr que vous avez des oreilles à la tête. Il n'y a plus que 35 lots de choix, bien nivelés, aménagés et accessibles, dont on puisse disposer. Quand ils seront partis, il n'y en aura plus. Agissez promptement si cela vous intéresse.

MARCIL TRUST Co., Agents, 136 St-Jacques, (Département de l'Immeuble) 85ème année, Main 3791.

Les troupes tirent sur la foule à Winnipeg

Une foule énorme de près de vingt mille personnes, des grévistes pour la plupart, s'assemblent pour protester contre la défense du maire de tenir des assemblées. — Peu après les désordres commencent et le maire lit l'acte d'émeute. — La police et les soldats chargent la foule. — Un homme est tué et un grand nombre de personnes sont blessées.

(Service de la Canadian Press.)

Winnipeg, 23. — Une parade monstrueuse de près de vingt mille personnes, des grévistes pour la plupart, s'est rendue, samedi après-midi, rue Main, en face de l'hôtel de ville, pour tenir une assemblée de protestation contre la proclamation du maire qui avait défendu toute réunion publique et même toute parade.

Comme le maire refusa d'accéder à leurs demandes, il s'ensuivit un malaise général parmi les manifestants. Un groupe se porta vers un tramway de la rue Main qui venait de déboucher de la rue du Portage, et le brûla, après une rixe avec les policiers. Les troupes augmentèrent avec rapidité, et quelques coups de feu furent échangés.

En face de ces événements tragiques, le maire Gray crut bon de lire l'acte d'émeute et d'appeler les gardes de la gendarmerie à cheval et les troupes à son secours, afin de pacifier la foule en démenée. Les soldats chargèrent alors sans merci dans les rangs compacts des grévistes, dans le parc de l'hôtel de ville, et comme conséquence de la fusillade, un homme fut tué, deux autres furent grièvement blessés, et une cinquantaine d'autres reçurent des blessures plus ou moins graves.

La loi martiale n'a pas été proclamée, bien que les soldats aient été prêtés main forte aux autorités civiles. Le maire est resté maintenant de pouvoirs extraordinaires, mais non aussi étendus que ceux que confère la loi martiale.

Les manifestants se dispersèrent assez rapidement, encombrant la rue Main sur une assez longue distance; avec l'apparition d'autres troupes régulières, ils disparurent par toutes les rues transversales et tout retomba dans le calme.

Le maire a fait dans la soirée une longue déclaration, renfermant les principaux événements de l'émeute; le comité de la grève a annoncé de son côté que la situation ne se trouvait au même point qu'au début et que toutes les négociations étaient à recommencer.

L'ÉMEUTE.

Les événements tragiques ont duré plus d'une demi-heure. A deux heures et demie de l'après-midi, près de vingt mille personnes, la plupart des grévistes, s'étaient massées sur la rue Main autour de l'hôtel de ville. Plusieurs milliers de vétérans se trouvaient parmi eux. Cette foule s'était assemblée pour participer à la "parade silencieuse" qui, d'après ce qu'il avait été annoncé la veille à l'assemblée du marché, avait été ordonnée par les soldats pour abolir les barrières qu'on avait érigé contre la propagande de la grève générale à Winnipeg.

La foule en son ensemble était paisible. Elle contenait plusieurs femmes, évidemment des familles grévistes, mais il n'y avait pas d'enfants. Un peu avant deux heures, une demi-heure avant que la situation sur la rue Main à l'est du parc de l'hôtel de ville. Un homme ivre en était la cause. Les leaders de la foule demandèrent aux émeutiers de se retirer vu qu'ils troubleraient par leurs bruits l'effet de la manifestation.

A deux heures et 25 un tramway traversa la foule au milieu des lazzi et des sifflements. Il traversa la foule avec grande difficulté car on lui baissait sa perche de communication électrique. Considérant la chose comme un vrai cirque plusieurs automobilistes traversèrent la foule à ce moment critique, ce qui n'eut pour effet que d'augmenter la colère en changeant le bon sentiment de chaque manifestant.

Des deux côtés de la voie le flot passa de bouche en bouche: "Fall le voir, ça va être un bon spectacle". L'avenue Portage arriva du nord, transportant plusieurs passagers, pour la plupart des femmes et des enfants. Comme il atteignait la rue du Marché la foule se mit à crier, lui enleva sa perche et lança quelques pierres. Les femmes et les enfants sortirent immédiatement du tramway et se mêlèrent à la foule sans avoir reçu aucune blessure. Le garde-moteur et le contrôleur restèrent dans leur tramway et le lieu se changea subitement en une scène de bataille. En effet on entendit dans la foule le cri: "Voilà les soldats sanguinaires!" et à l'encouragement de la rue Main on vit s'approcher en ligne serrée les troupes rouges de la Police à Cheval du Nord-Ouest. Ils couvrirent toute la rue, se divisant devant le char de la foule. Immédiatement un cri de colère éclata parmi les grévistes et un projectile fut lancé aux soldats qui passaient. Cent verges en arrière s'avancèrent à son tour un second rang de soldats à cheval que la foule reconnut pour les cavaliers du Strathcona Horse et du Fort Garry Horse. Mais dans la suite l'échevin Gray déclara qu'ils faisaient partie de la police à cheval mais qu'ils n'avaient pas encore reçu leurs tuniques rouges.

La foule se précipita alors dans les rangs des soldats et les briques, pavés, bouteilles et tous autres projectiles commencèrent à pleuvoir sur les soldats. Les cavaliers se précipitèrent alors à six ou sept rues plus loin et après s'être reformés en rang de quatre revinrent de nouveau après s'être munis de gourdin et tentèrent de pousser la foule sur les trottoirs.

A la suite des efforts d'un lieutenant-colonel qui descendit de cheval pour persuader la foule, celle-ci se changea soudain en une population effrénée qui voulait à tout prix donner une leçon aux militaires. Les projectiles furent de nouveau lancés, et la cavalerie recula à l'encouragement de la rue Main.

Laissé à elle-même, la foule vou-

lut tirer vengeance du tramway. Les employés s'étaient enfuis, alors on s'acharna aux vitres que la foule brisa en pièces. Les portes furent brisées et peu après le feu y était mis après plusieurs efforts de la foule pour le tourner à l'envers avant d'y mettre le feu.

Le tramway finissait de brûler lorsque les habits rouges apparurent de nouveau mais cette fois en rang de charge. Ils traversèrent la rue mais non sans recevoir un plus grand nombre de projectiles qui frappèrent cette fois les chevaux et les cavaliers qui s'enfuirent au nord de la rue Main et disparurent.

Un gréviste s'écria: "C'est la fin. Nous allons continuer notre parade silencieuse. Ils croient être capables de nous arrêter mais nous allons leur montrer que nous sommes les maîtres des rues de Winnipeg."

Les choses s'aggravèrent. Au bout de dix à douze minutes alors que la destruction du tramway se terminait les soldats galopèrent au sud de la rue Main. Leurs rangs étaient irréguliers et plusieurs de leurs chevaux étaient effrayés par les projectiles. Comme ils se disaient pour passer le char détruit l'un des chevaux tomba et son cavalier roula sur le pavé. Il était le dernier des rangs. Alors tout le monde s'écria: "Nous allons l'avoir. Nous allons l'avoir. Il faut montrer la leçon à ce traitre qui revient du front."

Le gros de la foule était sur le côté ouest de la rue. Le soldat tomba devant le magasin de M. J. Thompson, 559 rue Main. Il entra dans le magasin, la foule à ses talons. Les portes furent brisées et la vitre de l'étalage détruite pendant qu'une autre partie de la foule se précipitait vers la rue du Marché pour lui couper la fuite s'il tentait de sortir par en arrière. Pendant quelque temps, il n'y eut presque personne devant le magasin.

Alors le soldat en sortit et traversa la rue Main pour chercher un abri à l'encouragement de l'avenue William. Il fut arrêté et remonta vers l'avenue William. Les coups de feu commencèrent alors. Une partie de la police à cheval s'avancèrent à son secours. Les cavaliers avaient leur revolver au poing et se tenaient en rang de quatre. Ils débouchèrent dans le parc de l'hôtel de ville devant les marches. Des coups de feu furent entendus. "Ils tirent en l'air", dit une personne dans la foule. "Ils n'ont que des cartouches blanches", dit une autre.

L'effet fut subit. La foule se précipita vers les allées et les boulevards du parc. Tous cherchèrent un refuge. Les hommes qui avaient une certaine expérience de la guerre se jetèrent à plat dans les gouttières. La fusillade commença quinze minutes précises après la première arrivée de la police à cheval, à trois heures moins le quart à l'horloge de l'hôtel de ville. Et deux ou trois minutes plus tard le carré d'hôtel de ville était désert. En même temps on se mit à transporter les corps des personnes blessées qui furent placées dans le magasin de M. Thompson. Le bruit se répandit alors que trois personnes avaient été tuées. A trois heures de l'après-midi plusieurs centaines de policiers, ayant en main leur bâton traversèrent le lieu désert de l'avenue du tramway.

Le premier homme qui entra dans le magasin Thompson fut le jeune Jack Barrett qui recut les premiers soins du Rév. G. A. Dickson, de l'église Crescent. Il s'était enroulé volontairement dans l'armée. Barrett a dit qu'il regardait dans la rue William lorsque les cavaliers s'avancèrent et tirèrent délibérément.

Un autre blessé, Robert Johnston, vétérans de la guerre, déclara qu'il n'était que spectateur et qu'il savait la rue, lorsque les soldats apparurent et tirèrent sur la foule; il fut atteint aux deux jambes.

Derrière le magasin, gisait l'homme mort du nom de Mike Sokohacki. Il pouvait avoir 40 ans et semblait être un Slave ou un Polonais. La marque de la balle sise au haut du cœur montrait qu'il avait été tué instantanément. Autour de lui étaient les compagnons qui l'avaient vu tomber et l'avaient recueilli puis transporté derrière une maison pour attendre que la fusillade cesse. Ils dirent que les soldats avaient tiré sans donner aucun avertissement lorsqu'ils tournèrent le coin de la rue, et avant que l'acte d'émeute eût été lu.

A trois heures et demie les officiers attachés au district militaire No 10 s'adressèrent à la foule au coin de l'avenue du Portage et de la rue Main et l'avertirent que l'acte des émeutes avait été lu et que la ville était en ce moment sous l'effet de la loi martiale. C'est pourquoi tous devaient retourner à leur demeure.

Cependant la rue Main resta encombrée de personnes et les pompiers dirigèrent leurs boyaux pour éloigner les curieux qui se tenaient sur les toits.

Des chars blindés et des troupes sur le qui-vive furent alors établis aux différents points stratégiques de la ville.

LES ALLEES ET VENUES DU MAIRE

Dans la soirée, le maire Gray a communiqué aux journaux la déclaration suivante: "Vendredi soir, une assemblée de près de 2,000 personnes se tint au parc du marché, en arrière de l'hôtel de ville. Plusieurs orateurs ont fait des discours enflammés afin d'exciter la foule à l'émeute; tout le sujet tourna autour de l'autorité du maire que l'on devait ignorer pour organiser une parade au mépris de la loi."

"Avant de retourner chez moi, je donnai aux journaux la proclamation suivante: "La proclamation que j'ai lancée il y a quelques jours doit être strictement observée. On a porté à elle-même, la foule vou-

parade composée d'hommes, de femmes et d'enfants se prépara pour avoir lieu samedi après-midi. Je renouvelle donc les ordres donnés qu'il n'y ait aucune parade d'ici à la fin de la grève. Toute femme qui prendra part à une parade le fait à ses risques et dépens."

Cette proclamation était un avertissement sévère à tous ceux qui avaient l'intention de violer la loi que nous ne revendrons point sur notre décision et que nous empêcherons toute parade.

"A dix heures trente, samedi matin, je fus appelé à la chambre du sénateur Robertson, ministre du Travail, à l'hôtel Royal Alexandra, et je m'entretenais avec le commissaire Parry, de la police à cheval du Nord-Ouest, M. A. J. Andrews, C.P.R., sous-ministre de la Justice, et un comité de vétérans dont plusieurs d'entre eux avaient porté la parole à l'assemblée de la veille."

"Le comité réitéra une demande de permission pour une parade, mais je refusai absolument. Alors les soldats demandèrent de ne pas faire circuler les tramways, ce que je refusai. Ils déclarèrent que la parade aurait lieu quand même, et je leur fis remarquer que je serais obligé de l'arrêter, à l'amiable si possible, sinon d'autres mesures seraient prises. Je demeurai là jusqu'à deux heures moins le quart de l'après-midi, alors que je fus appelé par le chef de police qui me dit qu'une grande foule s'assemblait dans le moment. Je me rendis à l'hôtel de ville aussitôt, comme j'en avais averti le chef, et quelques minutes plus tard nous communiquâmes ensemble par téléphone sur cette conversation, il me dit que la force constabulaire à sa disposition n'était pas suffisante pour maintenir la foule qui était dans le moment composée de plusieurs milliers de personnes. Alors je proposai que la police à cheval du Nord-Ouest fit son apparition dans les rues. Il accepta cette proposition."

"Je me rendis alors aux quartiers généraux de la police à cheval et en la présence du procureur provincial je demandai au commissaire Parry d'aider à la police en cas d'émeute, afin de la réprimer."

"Je retournai à l'hôtel de ville et quelques moments après j'assistai à l'arrivée de la police à cheval qui en rangs ouverts s'avancèrent sur la rue Main. Ils tentèrent de disperser la foule, mais ils furent hués et on leur lança des projectiles. Et après s'être dirigés un peu plus loin, ils revinrent, et la foule leur lança encore une fois des pierres et des bouteilles. Vers trois heures moins vingt-cinq, je remarquai que la police à cheval était repoussée par des hordes d'émeutiers. Alors je m'avançai sur le parapet de l'hôtel de ville et je lus l'Acte d'émeute, suivant la prescription de la loi."

"Avant de rentrer dans l'édifice, c'est-à-dire deux ou trois minutes après cette lecture, j'entendis des coups de feu. Vu que la police à cheval n'avait pas encore reçu l'ordre de prendre leurs revolvers, je présument que ces coups venaient de la foule."

"Comme la manifestation se changea rapidement en un tumulte fort sérieux, je me rendis aussitôt aux casernes du Fort Osborne, je demandai le brigadier général Ketchen, commandant du district militaire No 10, je signalai mes documents de la manière prescrite pour donner l'autorisation aux troupes d'aider les autorités à disperser les émeutiers, et les remis au général."

"Tandis que j'étais encore dans la caserne, j'appris que l'officier commandant des policiers à cheval venait que ses troupes avaient été tellement attaquées de près qu'il avait jugé nécessaire de tirer sur la foule et que ceci eut pour résultat de faire cesser temporairement les hostilités."

Le général Ketchen envoya aussitôt une troupe militaire que j'accompagnai comme premier magistrat, au coin de la rue du Marché et de l'avenue du Portage, cette troupe aida à la police à disperser la foule sur la rue Main jusqu'à la rue St-Jean, dans le nord, d'où ils revinrent après avoir fait quelques détours, dans les environs de la rue Selkirk et Dufferin."

"Alors que je me trouvais sur l'avenue Dufferin, le général Ketchen me fit demander à l'hôtel de ville, où un cortège de manifestants d'hier, qui avaient tenu la parade d'aujourd'hui m'attendait pour me demander la permission de tenir une réunion, lundi, au parc Victoria. Je répondis, aux délégués en des paroles qui n'avaient point l'allure d'un ton incertain; je les blâmai d'être la cause des troubles de l'après-midi, où il s'agissait de violer la loi d'une façon aussi regrettable, et leur conseillai de disperser immédiatement la réunion qui allait se tenir au parc Victoria, et de ne faire aucune assemblée publique jusqu'au moment d'obtenir une décision de moi, lundi matin, à dix heures."

"La manière étrange dont se fait les réunions et les parades depuis la crise industrielle est bien la cause de ces actes graves et contre la loi commis au cours des émeutes d'aujourd'hui. Nous avons exercé une longue patience dans des conditions presque intolérables depuis quelques semaines; mais nous sommes fermement à nous en tenir à notre proclamation portera des effets salutaires, nous l'espérons, et toute autre manifestation de ce genre sera réprimée avec sévérité et avec sûreté, afin de sauvegarder la majesté de la loi."

"Winnipeg est résolu à secourir le joug de la trahison et du bolchevisme, lequel s'est établi ici depuis quelque temps; et si l'autorité des mesures législatives ne nous les prendrons avec promptitude, bien convaincus que nous agissons ainsi dans les meilleurs intérêts de tous, et que nous voulons le drapeau anglais comme seule bannière de l'autorité."

GROUPE DE MÉDECINS A QUÉBEC

(De notre correspondant.) Québec, 23. — Mercredi prochain aura lieu en cette ville le cinquantième congrès de l'Association Médicale du Canada, qui a pour président le Dr S.-G. Grondin, de Québec.

Le Congrès durera jusqu'à vendredi. De nombreuses études y seront présentées sur la médecine, la chirurgie et l'hygiène publique.

On s'attend à ce que 250 à 300 délégués prennent part à cette convention, qui coïncide avec les noces d'or de l'Association.

LA FÊTE-DIEU A MONTREAL

DANS TOUTES LES PAROISSES LES FIDÈLES ACCOMPAGNENT EN PROCESSION LE DIEU DE L'EUCARISTIE. — LA CÉRÉMONIE A NOTRE-DAME. — TE DEUM D'ACTION DE GRACES.

La célébration de la Fête-Dieu a donné lieu hier à une grande manifestation de foi publique dans les paroisses de Montréal. Toute la population catholique s'est pressée, recueillie, soit dans la procession, soit sur le parcours, et a rendu un tribut d'hommages au Dieu de l'Eucharistie.

La température idéale qu'il a fait n'a pas peu ajouté à la beauté des pieux défilés, allant entre deux haies de personnes, genoux à terre et prosternées au passage du Dieu-Hostie.

A NOTRE-DAME

La grande procession de "la paroisse" a eu le succès des années précédentes. La procession de Notre-Dame, avec son cortège annuel des paroisses cathédrale, Saint-Jacques et Sainte-Hélène, était sous la direction de M. l'abbé Rolland assisté de M. R. Corbeil et de M. L. Austin. L'ordre du défilé a été maintenu. Le service d'ordre a été aidé de nombreux agents, sous la direction du sous-chef Leggett.

Le défilé a commencé vers 9 heures 30. Un corps d'agents à cheval précède les premiers groupes formés des différentes congrégations et sociétés de la cathédrale, sous la direction de M. l'abbé Chabot, et des élèves de l'Hospice Saint-Joseph et de la congrégation des Sœurs de Notre-Dame, avec leurs chœurs de chant respectifs.

On remarquait dans le défilé: Dr Atherton, A. Dubrille, M. Arealy, A. Bonader, T. M. Jones, J. W. Moreau, L. P. Downey, J. U. Prévozt, T. Hegin, A. Charlebois, E. Aubertin, J. E. Forté, J. N. Lemire, J. A. Guibeaute, Dr Guilbert, M. Brassard, J. O. Robert, N. Foy, Paul Granger, J. B. Dupuis, Jos. Monet, le chapelain des Chevaliers de Colomb, M. l'abbé Chs Beaudin et une foule d'autres: la société Saint-Jean-Baptiste, fanfare Saint-Louis, Congrégation des hommes de Ville-Marie, la plus ancienne des congrégations de Montréal; puis venait la fanfare et le corps de clairons du Mont-Saint-Louis, sous la direction de M. Edmond Hardy et du Frère Berrard.

Suivaient: les élèves du collège puis le clergé, composé de tous les desservants des quatre paroisses, professeurs du Collège de Montréal, tous les séminaristes de St-Sulpice, le chœur sous la direction de l'abbé Jeanotte, après le dais, escorté d'une garde d'honneur des Cadets du Mont-St-Louis, sous le commandement du lt.-col. Léo Garreau; le dais était porté par les gardes de Notre-Dame: le notaire Bourdeau et M. Genest, Lavoie et M. Guay, ainsi que les anciens marguilliers de la fabrique. C'est M. le supérieur Labelle qui portait l'Ostensoir, assisté de MM. Lucien Perrin et Paul Jarry, séminaristes, comme diacre et sous-diacre. Suivaient immédiatement en arrière du dais: le maire Martin, les juges Guérin et Lafontaine, MM. J. A. Mercier C. R., M. Nantel, Panet, Raymond, A. Forest, C. Champoux, H. Gerin-Lajoie, R. Delorimier, R. Blimsoil, B. Barril, G. Vanier, J. C. Martineau, G. E. Lessard, A. Genest, M. Bourdeau, G. Lalonde, Jos. H. Laplante, H. Lavigne et une foule d'autres citoyens de Montréal.

Les membres de l'adoration nocturne et une escouade d'agents fermaient la marche.

Au reposoir installé sur le perron de l'université, la cérémonie a été imposante. D'innombrables fleurs ornaient tous les degrés de l'autel improvisé. Les cadets du Mont Saint-Louis ont sonné le clairon.

Au retour il y eut bénédiction du Très Saint-Sacrement par M. R. Labelle, supérieur de Saint-Sulpice.

A L'IMMACULÉE-CONCEPTION

La procession de la Fête-Dieu s'est déroulée avec toute la solennité ordinaire.

Par les rues Papineau, Marie-Anne, Marquette, Mont-Royal, Delandaudière et Rachel, une longue théorie de Congrégations d'hommes, de femmes et d'enfants, précédées chacune d'elles de bannières, de groupes d'officiers de ces congrégations, faisaient un cortège imposant à Jésus Hostie; un détachement de Zouaves de la paroisse de Saint-Louis du Mile-End, avec tambours et clairons, faisait la garde d'honneur au T.-S. Sacrement porté sous le dais par le Père Jean, S. J., ayant

comme diacre et sous-diacre, les PP. Dugas et Richer.

Deux très beaux reposoirs avaient été édifiés sur le parcours, l'un à la résidence de M. U. Dufaut, rue Marquette, le second au domicile de M. Joliveau, rue De Lanaudière.

A SAINT-LOUIS DE FRANCE

Témoignage éloquent de foi publique que la procession de la Fête-Dieu dans cette paroisse. Nombreux cortège. Toutes les congrégations en corps, long défilé d'hommes et de jeunes gens, de femmes et de jeunes filles. La société des Artisans Canadiens français comptait quelques représentants.

Mgr Bélanger a porté l'ostensoir, sous un dais somptueux, par les rues Laval, Sherbrooke, Amherst, Chénier, Saint-Denis, et Roy.

A SAINTE-AGNÈS

Les rues où le défilé a passé étaient décorées avec goût et un magnifique reposoir avait été érigé chez M. R. Foster, 1288 rue Saint-Hubert. Grâce à la pieuse initiative de Mme S. A. Baulne, une quinzaine de fillettes, voilées de blanc, et tenant chacune dans leurs mains une corbeille remplie de fleurs naturelles, s'alignèrent, à l'arrivée du Saint-Sacrement et semèrent des fleurs sur la route.

M. l'abbé Brophy dirigeait la procession et M. l'abbé Deschamps, aumônier de l'Institut des Sœurs-Muettes portait le Saint-Sacrement.

AU SAINT-ENFANT-JÉSUS

Dans cette paroisse, la Fête-Dieu a revêtu un cachet particulier de solennité. Cortège nombreux comme jamais auparavant et recueilliement général.

La procession a défilé par le boulevard Saint-Joseph, les rues Saint-Urbain, Villeneuve, Esplanade, Mont-Royal, Colonnade et boulevard Saint-Joseph, puis Saint-Laurent.

Sur le balcon de l'église, M. le curé Perrier a lu l'amenée honorable. Il annonça l'acceptation du traité de paix par les Allemands et demanda de remercier Dieu par le chant du Te-Deum.

A SAINT-CHARLES

C'est le curé J. A. Beauchamp qui a porté l'ostensoir.

Le défilé a passé par les rues Centre, Laprairie, Saint-Charles, Grand-Tronc, Soulanges et Centre. Sur tout le parcours, fenêtres et balcons ont été pavoisés avec goût.

comme diacre et sous-diacre, les PP. Dugas et Richer.

Deux très beaux reposoirs avaient été édifiés sur le parcours, l'un à la résidence de M. U. Dufaut, rue Marquette, le second au domicile de M. Joliveau, rue De Lanaudière.

A SAINT-LOUIS DE FRANCE

Témoignage éloquent de foi publique que la procession de la Fête-Dieu dans cette paroisse. Nombreux cortège. Toutes les congrégations en corps, long défilé d'hommes et de jeunes gens, de femmes et de jeunes filles. La société des Artisans Canadiens français comptait quelques représentants.

Mgr Bélanger a porté l'ostensoir, sous un dais somptueux, par les rues Laval, Sherbrooke, Amherst, Chénier, Saint-Denis, et Roy.

A SAINTE-AGNÈS

Les rues où le défilé a passé étaient décorées avec goût et un magnifique reposoir avait été érigé chez M. R. Foster, 1288 rue Saint-Hubert. Grâce à la pieuse initiative de Mme S. A. Baulne, une quinzaine de fillettes, voilées de blanc, et tenant chacune dans leurs mains une corbeille remplie de fleurs naturelles, s'alignèrent, à l'arrivée du Saint-Sacrement et semèrent des fleurs sur la route.

M. l'abbé Brophy dirigeait la procession et M. l'abbé Deschamps, aumônier de l'Institut des Sœurs-Muettes portait le Saint-Sacrement.

AU SAINT-ENFANT-JÉSUS

Dans cette paroisse, la Fête-Dieu a revêtu un cachet particulier de solennité. Cortège nombreux comme jamais auparavant et recueilliement général.

La procession a défilé par le boulevard Saint-Joseph, les rues Saint-Urbain, Villeneuve, Esplanade, Mont-Royal, Colonnade et boulevard Saint-Joseph, puis Saint-Laurent.

Sur le balcon de l'église, M. le curé Perrier a lu l'amenée honorable. Il annonça l'acceptation du traité de paix par les Allemands et demanda de remercier Dieu par le chant du Te-Deum.

A SAINT-CHARLES

C'est le curé J. A. Beauchamp qui a porté l'ostensoir.

Le défilé a passé par les rues Centre, Laprairie, Saint-Charles, Grand-Tronc, Soulanges et Centre. Sur tout le parcours, fenêtres et balcons ont été pavoisés avec goût.

CHRONIQUE D'OTTAWA

(Suite de la 1re page)

profitant de leur situation pour amener de l'eau à leur propre moulin.

Ces derniers mots

CALENDRIER

DEMAIN, MARDI, 24 JUIN 1919
NATIVITE DE S. JEAN-BAPTISTE

Lever du soleil, 4 heures 12.
Coucher du soleil, 7 heures 52.
Lever de la lune, 1 heure 16.
Coucher de la lune, 4 heures 13.

Nouvelle lune, le 27, à 5 heures 44 minutes du matin.

LE DEVOIR

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

DEMAIN

BEAU ET CHAUD, ORAGE LOCAL.

MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum... 70
Même date l'an dernier... 58
Aujourd'hui minimum... 50
Même date l'an dernier... 38

BAROMETRE

8 h. du matin, 29.88 ; 11 h. du matin, 29.86 ; 1 heure de l'après-midi, 29.85.

L'ELECTEUR SE DESINTERESSE

Depuis leur ouverture, ce matin, à dix heures, les bureaux de votation sont déserts ou presque — On s'attend à enregistrer le vote le moins considérable qui se soit donné au pays depuis la Confédération.

On ne se doutait pas que c'est jour d'élections aujourd'hui à Montréal tellement tout est calme dans les rues et dans les polls de la ville. Dans les quelques bureaux de votation où nous sommes passés ce matin, il n'y a pas ou presque pas de voteurs. On s'attend à ce que ce soit le vote le moins considérable enregistré à Montréal et dans toute la province. Il ne faut pas oublier en effet qu'il n'y a que 34 comités dans la province où il y a votation sur un total de 81 comités, ce qui ne s'est pas vu depuis la Confédération. Sur ce nombre, il y a neuf comités dans l'île de Montréal où il y a de l'opposition tandis que quatre candidats ont été élus par acclamation dans les autres divisions. Deux sont allés aux libéraux et deux aux opposés.

Dans toutes les autres divisions de la ville cependant la lutte se fait entre trois ou même quatre candidats et c'est dans ces divisions surtout que l'intérêt est le plus manifeste.

La population en général s'est désintéressée de la campagne dès le début. Dans les comités ruraux on n'a pas eu le temps de s'occuper de la lutte parce que tous les cultivateurs étaient occupés aux semailles tandis que dans les villes il y a eu un regain d'intérêt qui fait complètement défaut depuis lundi dernier alors que 44 députés ministériels ont été élus par acclamation. On est certain de la réélection de M. Gouin et c'est pour quoi on ne manifeste pas d'intérêt. Un organisateur politique nous disait même ce matin qu'il n'y aurait pas un tiers des électeurs de Montréal qui enregistreront leurs votes aujourd'hui.

Comme question de fait nous sommes passés ce matin dans quelques bureaux de votation et nous avons constaté un calme plat partout. Dans un poll ouvert au No 28, rue N.-D.-de-la-Grâce, quelques minutes après midi il n'y avait encore que quatre voteurs qui avaient rempli leur devoir. Dans les autres quartiers c'est la même chose.

Dans St-Jacques où la lutte avait semblé être quelque peu animée, les électeurs ne se dérangèrent pas beaucoup pour aller voter et tout se passa paisiblement dans les différents polls. On se demande encore quel sera le candidat qui sera victorieux de cette lutte entre trois libéraux avec des nuances différentes. Chacun fait son pronostic et bien renseigné serait celui qui pourrait prédire le résultat définitif. Les trois candidats nous disent qu'ils ont de fortes chances de succès. L'un compte sur le prestige qu'il a acquis sur une autre scène et sur l'organisation de ses anciennes élections, un deuxième compte surtout sur les antécédents qu'il s'est acquis alors qu'il était à la tête d'une organisation de jeunes libéraux, tandis que le troisième espère rallier les votes des hésitants, cueillir les votes de tous les incertains et passer entre ses deux adversaires.

Le vote semble plus nourri dans la division Ste-Marie et on s'attend encore à ce que le ministre Seguin l'emporte par une majorité substantielle en regard au petit nombre de voteurs qui se rendront aux polls. Son adversaire, M. Alfred Mac-Thieu, candidat ouvrier, lui a fait une lutte acharnée et ne compte encore prendre un vote chez la population ouvrière. Il reste encore les comités de Maisonneuve, de Dorion et de Laurier, où les cartes sont quelque peu mêlées. Quatre candidats se font la lutte : l'échevin Turbot, le Dr Poulin, libéraux, le major Gauvreau, libéral indépendant, et W. Lajeunesse libéral démocrate.

Quatre candidats se présentent dans les deux dernières divisions, tandis que trois se font la lutte dans la première. On compte surtout sur le vote ouvrier dans ces divisions, parce que l'on sait que les autres voteurs ne se dérangèrent pas pour se rendre aux polls.

Ce sera réellement une élection ouvrière dans la ville de Montréal au moins, car la plupart des candidats ont exploité à qui mieux mieux le sentiment de la classe ouvrière et c'est sur ce vote que l'on compte. On savait en effet que l'autre élément de la population était resté complètement en dehors de la lutte.

Dans St-Laurent, la lutte se fait entre le capitaine R. L. Calder et M. Budyk. Ce dernier est un candidat israélite et compte sur le vote de ses compatriotes qui lui sera donné en bloc, paraît-il.

Ce candidat peut devenir dangereux si on songe que le vote anglais sera partagé entre M. Miles et le capitaine Calder qui espère, de son

LA ST-JEAN-BAPTISTE

Demain, fête de la Saint-Jean-Baptiste, le DEVOIR paraîtra de bonne heure dans la matinée.

Nos bureaux seront fermés à midi. Prière à nos annonceurs d'en prendre note.

LES TROUBLES DE WINNIPEG

M. ROWELL EXPLIQUE A LA CHAMBRE DES COMMUNES COMMENT LA POLICE A ETE CONTRAINT DE FAIRE FEU SAMEDI DANS LA CAPITALE MANITOBAINE. — UNE SOMMATION A M. ROBERTSON.

(De notre correspondant)
Ottawa, 23. — A la séance de ce matin plusieurs questions ont été posées au gouvernement à propos des incidents qui se sont passés à Winnipeg samedi après-midi. M. Rowell a fait un bref récit des circonstances qui ont amené l'intervention de la police montée. C'est au mois dernier qu'il a écrit aux procureurs généraux des provinces des prières pour les assurer de toute la coopération des autorités fédérales pour le maintien de l'ordre et de l'autorité. C'est en vertu de cette entente que le maire de Winnipeg a pu obtenir samedi, l'aide de la police montée, après que le ministre du Travail eut fait tout en son pouvoir pour empêcher des troubles et dissuader les meneurs de faire un parade en dépit de la proclamation du maire. Le comité des grévistes, parmi lequel se trouvaient quelques soldats de retour, avait fait avertir M. Robertson que la parade se rendrait du Parc Victoria à son hôtel et que là, le ministre devrait adresser la parole aux manifestants sous peine de manifestations hostiles et de dommages à la propriété. M. Robertson a offert plutôt de se rendre lui-même au Parc Victoria, afin d'éviter la confrontation à la proclamation du maire, mais cette offre a été refusée et la parade a eu lieu, ce qui a obligé les autorités à demander l'intervention de la police montée, qui a essayé de disperser le rassemblement, mais sans succès. S'est suivi un assaut à coups de pierres et de revolver. Se trouvant en légitime défense, les militaires à cheval ont tirés une salve de revolver, blessant une quinzaine de personnes dont l'un est mort.

Plusieurs soldats, environ le même nombre, ont été blessés, mais un seul sérieusement. Entre temps le maire avait donné lecture de l'acte des émendes et avait demandé l'aide de la milice, qui lui a été accordée, mais l'acte émanant de la police montée avait mis fin aux troubles de la journée. M. Rowell termine ce récit en déclarant que les autorités sont unies dans la ferme détermination de faire respecter la loi et l'ordre dans tout le pays.

M. MacKie, d'Edmonton, a demandé si le manifestant repose encore sur la question du contrat collectif, et s'il n'est pas vrai que les trois industries concernées sont maintenant disposées à conclure ce principe, après s'y être refusés dans le début. M. Rowell a répondu en déclarant que ces compagnies parue dans les journaux il y a une dizaine de jours et dans laquelle les compagnies acceptaient le principe sous certaines explications et définitions. Depuis ce temps, M. Robertson s'est tenu en contact constant avec les deux parties et espère arriver prochainement à une entente satisfaisante.

M. Lemieux a demandé si l'on a fixé la date du procès des mesures arrêtées et M. McGibbon a suggéré que le gouvernement lui accorde un procès expéditif, mais M. Meighen répond que ces deux cas ne concernent pas le gouvernement fédéral, mais sont du ressort des autorités judiciaires et provinciales.

La Chambre a ensuite commencé l'étude en comité de la loi d'établissement agricole des soldats.

INCENDIE DESASTREUX

(De notre correspondant)

Les Trois-Rivières, 23. — Un incendie a détruit de fond en comble la manufacture de peinture située à Red Mill, sur la ligne de chemin de fer des Trois-Rivières et Champlain, à peu près à 14 milles d'ici. On a mandé du secours des Trois-Rivières et le chef Berthiaume a envoyé des hommes avec des appareils à incendie. On n'a pu cependant rien sauver. La manufacture appartenait à la "Canada Paint Co." Les pertes sont partielllement couvertes par les assurances, dit-on.

ACCIDENT MORTEL

(De notre correspondant)

Québec, 23. — Un conducteur de tramway nommé Joseph Lessard a été tué, hier soir, dans un accident sur la rue Des Fossés. La victime était à percevoir les billets des voyageurs de son char ouvert, lorsqu'il a été écrasé entre le char et un poteau. Il a succombé peu après, à l'hôpital. Le défunt laisse une veuve et plusieurs enfants.

NAVIRE BOLCHEVISTE COULÉ PAR LES ALLIÉS

Helsingfors, 19. — Les navires de guerre anglais ont torpillé mercredi soir, le croiseur bolcheviste "Slava" qui a coulé immédiatement.

by Clinic.
Deux de ces vingt-huit gouttes de lait sont déjà soumises au contrôle absolu du bureau d'hygiène; celle de St-Henri et St-Zotique et celle de Maisonneuve. Les autres restent indépendantes.

MANIFESTATIONS IMPRESSIONNANTES

VERDUN REND HOMMAGE A SON CURE, DEVENU PRELAT, PUIS ASSISTE A LA BENEDICTION D'UNE STATUE AU SACRE COEUR.

La ville de Verdun a connu hier l'une de ses plus belles journées. Outre les processions en l'honneur du T. S. Sacrement, faites par chacune des trois paroisses, la ville félicitait aussi le pasteur de la paroisse-mère de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, que S. S. Benoît XV vient de nommer prélat de sa maison, et avant que le crépuscule fut venu mettre un terme aux réjouissances, la population réunie une dernière fois devant le collège assistait à la bénédiction solennelle du superbe monument au Sacré-Cœur, érigé sur le terrain de la commission scolaire, par les soins du clergé de la ville, des religieux et des religieux.

Ainsi que le *Devoir* l'annonçait, vendredi, Mgr Richard devait revêtir pour la première fois les insignes de sa nouvelle dignité. A l'issue des vêpres, M. les marguilliers s'avancèrent dans le sanctuaire, et le marguillier-comptable lut au nouveau prélat une longue adresse, dans laquelle il rappelait ce que l'on pourrait appeler les états de service de Mgr Richard à Verdun, et où étaient exprimées avec les félicitations des paroissiens la joie et la fierté que ressent la paroisse de la reconnaissance singulière que vient de faire de ces mérites S. S. le pape Benoît XV en l'élevant à la prélature romaine.

Mgr Richard, d'une voix que l'émotion étrange, remercia ses fabriciens, les sociétés religieuses, les paroissiens, de leurs compliments et de leurs cadeaux ; il remercia aussi celui qui toujours fut son meilleur conseiller et son meilleur ami, Mgr Lepailleur, son ancien curé, venu présider ce soir cette belle fête.

Puis, le clergé en tête, tout le monde se rendit à l'angle des rues Galt et Wellington. Là s'éleva le monument au Sacré-Cœur ; en quinze jours, il a pour ainsi dire surgi de terre. Sur un socle de granit que surmonte un piédestal de marbre rouge, une superbe statue de bronze représentant le Sacré-Cœur ; aux quatre coins, de beaux candélabres ; le monument fait face à la ville, étant posé de biais à l'angle des deux rues. Près du monument, on a pour la circonstance élevé une estrade où prennent place le clergé, les autorités civiles et scolaires et les dignitaires des sociétés catholiques de la paroisse et de la ville.

M. Lepailleur bénit solennellement le monument et prononce d'une voix vibrante une touchante allocution. Prenant pour texte l'inscription gravée sur le marbre du monument : *Cœur Sacré de Jésus, foi confiance en vous, il développe la leçon de respect et d'amour qui en découle, et rappelle que jamais on n'eut plus besoin de cette leçon de respect que nous en avons en ce moment, un temple, et de cet exemple de charité incommensurable qu'est pour nous l'image de Jésus si bon, tendant les bras à tous.*

La cérémonie se termina par le chant d'un motet à plusieurs voix qui rendirent avec un ensemble parfait les élèves du collège, sous la direction de l'un de leurs professeurs.

LES ELECTRICIENS SONT RASSURÉS

"Les perspectives de règlement sont plus belles et rassurantes", nous a déclaré ce matin M. A. J. Colley, agent d'affaires des électriciens du groupe no 1018, No 561, actuellement en grève. Déjà un certain nombre d'entrepreneurs ont cédé aux réclamations des chômeurs et leur ont accordé volontiers 75 et 50 sous de l'heure, selon qu'ils appartiennent à la classe des experts ou à celle des ouvriers ou aides-électriciens.

A peine six cents électriciens ont retenu de retourner à l'ouvrage aujourd'hui. Tous demeurent confiants en leur cause. Leurs camarades des métiers affiliés ne bougent point.

La pression de cinq mille ouvriers qui s'agitent exerce toujours, croient-ils, une influence auprès des entrepreneurs.

En conséquence, ils ne veulent reprendre le travail qu'après avoir gagné sur toute la ligne.

LE MINISTRE DU TRAVAIL VA Y VOIR

Les Trois-Rivières, 23. — On nous informe officiellement ce matin que les membres du ministère du travail d'Ottawa doivent venir aux Trois-Rivières, afin d'avoir une entrevue avec les grévistes de la "Three Rivers Shipyards" et d'en venir à une entente, si possible, entre la compagnie et les grévistes. On escompte beaucoup de bien de cette rencontre. La compagnie doit finir de payer ses hommes aujourd'hui et tous, nous dit-on, doivent se rendre au bureau afin de recevoir leur paie. Tout est paisible et aucun trouble ne s'est produit jusqu'à aujourd'hui. On s'attend à du nouveau d'ici mercredi. La police se tient sur les lieux continuellement.

DES ELECTIONS EN FRANCE

(Service de la Presse Associée)
Paris, 23. — L'Echo de Paris dit que le gouvernement desire faire des élections le 12 octobre.

L'OEUVRE EST COMPLÉTÉE

LES NAVIRES ALLEMANDS QUI N'AVAIENT PAS ETE LIVRES ALLIES ET QUI ETAIENT MOUILLES AU LARGE DE KIEL AUX ALLIES ET QUI ETAIENT EQUIPAGES.

Weimar, 23 (Service de la Presse associée). — Les navires de guerre allemands qui n'avaient pas été livrés aux Alliés et qui étaient mouillés au large de Kiel, de Wilhelmshaven et autres endroits, ont été coulés par leurs propres équipages.

D'après les nouvelles il y avait douze navires de guerre allemands, outre les destroyers qui étaient dans les eaux allemandes, et qui n'ont pas été remis à l'Entente en vertu des dispositions de l'armistice.

Berlin, 23 (Service de la Presse associée). — La nouvelle annonçant que la flotte allemande avait été coulée par les marins allemands à Scapa Flow n'a pas causé beaucoup d'enthousiasme à Berlin. L'armistice n'a reçu qu'un court bulletin, à ce sujet, par voie de Hollande.

UN BEL ACTE

Berlin, 23 (Service de la Presse associée). — La *Gazette de Berlin*, parlant de la submersion de la flotte allemande à Scapa Flow, dit que c'est peut-être un acte de folie parce que l'Allemagne aurait pu exiger une indemnité pour la remise de cette flotte mais que c'est cependant un bel acte.

DE LA MAUVAISE FOI

Londres, 23. — Les journaux de Londres interprètent la submersion de la flotte allemande comme un exemple de la mauvaise foi des Allemands. On dit que l'ordre de l'amiral Reuter rend ce dernier coupable de la peine de mort. Certains journaux demandent que les Alliés exigent le paiement entier des £70,000,000 en or qui est la valeur de la flotte qui a été submergée.

DES VICTIMES

Londres, 23 (Service de la Presse associée). — Les nouvelles disaient que six Allemands avaient été tués et que dix avaient été blessés lors du torpillage de la flotte allemande à Scapa Flow. Le *Daily Mail* dit que d'autres ont pu se noyer, tandis qu'un certain nombre sont peut-être rendus aux îles Orcades.

La plus grande partie de la flotte allemande était absente en exercice, dans la mer, lorsque les navires allemands ont été coulés.

L'amiral von Reuter, commandant de la flotte allemande, dit qu'il a donné l'ordre de couler les navires allemands, dit le *Daily Mail*, parce qu'au début de la guerre, l'empereur avait demandé qu'aucun navire de guerre ne tombât entre les mains de l'ennemi. L'amiral a dit qu'il croyait d'après les nouvelles qu'il recevait, que les hostilités étaient reprises.

L'amiral Reuter est allé en Allemagne, il y a quelques semaines, sous le prétexte de maladie, mais on croit qu'à son retour il a donné l'ordre de faire sombrer les navires allemands. Les équipages allemands sont restés les mêmes depuis l'armistice. Les marins allemands ont ouvert les soupapes de leurs navires et en une heure la flotte allemande avait sombré.

UNE AUTRE VICTIME DE L'AUTO

Nous racontions ailleurs l'accident d'automobile survenu hier soir sur le chemin de Ste-Dorothée. Un semblable accident, plus tragique encore, est arrivé à l'angle des rues Craig et Montcalm, à trois heures, ce matin. Il y a trois victimes dont l'une est morte instantanément. Le cadavre est à la morgue où l'enquête aura lieu demain.

L'agent Leduc faisait sa ronde vers Craig quand il vit venir vers l'est à une grande allure une auto. A un moment, un tramway Notre-Dame venait vers l'ouest, l'auto prit le côté gauche de la rue, à une distance de cinq pieds environ du tramway. Mais il dérapa et capota. L'un des trois occupants fut tué sur le coup. C'est un photographe de la rue Ste-Catherine, M. Alphonse Côté. Et les deux autres victimes, qui ont été transportées à l'hôpital Général, se nomment Georges Brunette, 55 Cuvillier, et Joseph Allard, 1118 rue Dorion. Tous deux sont très grièvement blessés.

Demain matin, l'enquête. Outre l'agent Leduc, MM. Robert Tessier et Léon Béland feront leurs dépositions de l'accident, vu qu'ils se trouvaient dans le tram No 343 de la rue Notre-Dame.

FEU M. LE CHANOINE WILLIAM O'MEARA

M. le chanoine William O'Meara, curé de la paroisse irlandaise de Saint-Gabriel, de la Pointe-Saint-Charles, est décédé la nuit dernière en son presbytère. Il était né le 6 mai 1857 et avait été ordonné prêtre, le 22 septembre 1883. Il avait été commissaire d'écoles pendant de nombreuses années. Ses funérailles auront lieu mercredi matin, à 9 heures 30, à l'église Saint-Gabriel.

Triste coïncidence, un frère de M. l'abbé O'Meara, M. Michael O'Meara, demeurant au No 168 Richardson, a été trouvé noyé, hier soir, dans le canal Lachine.

M. CLEMENCEAU A REÇU LA NOTE ALLEMANDE

Les conditions alliées sont acceptées parce qu'il n'est pas possible de faire autrement — Deux réserves sont faites — MM. Clémenceau, Lloyd George et Wilson en conciliabule.

Paris, 23. — A cinq heures, ce matin, M. Clémenceau a reçu la note allemande par laquelle l'Allemagne accepte de signer le traité de paix, tout en faisant deux réserves. La réponse de l'Allemagne aux Alliés a été transmise aux plénipotentiaires allemands à Versailles. La note allemande se lit comme suit. Elle est datée de Versailles, le 22 juin. Elle est adressée à M. Clémenceau.

Le ministre impérial des Affaires étrangères m'a donné ordre de communiquer ce qui suit à Votre Excellence :

"Le gouvernement de la république allemande, à dès le jour où les conditions de la paix des gouvernements alliés et associés ont été présentées, toujours pensé que ces conditions étaient en contradiction avec les principes qui ont été acceptés par les puissances alliées et associées.

L'Allemagne a fait tout son possible pour arriver à un échange d'opinions verbales, et pour obtenir quelque adoucissement aux conditions très onéreuses que les Alliés nous ont imposées.

Les gouvernements alliés et associés ont, dans un ultimatum, qui expire le 23 juin, mis le gouvernement de la république allemande face à face avec la décision d'accepter ou de refuser de signer le traité de paix.

L'Allemagne ne désire pas la reprise de la guerre sanglante ; elle désire honnêtement une paix durable. Vu l'attitude des gouvernements alliés et associés, le peuple allemand n'a d'autre force entre ses mains, si ce n'est de faire appel au droit éternel et infaillible, et à une vie indépendante qui appartient au peuple allemand, comme à tous les peuples.

La note mentionne que le gouvernement allemand a reçu de nombreuses expressions d'opinion de la part des populations des régions qui doivent être séparées de l'Allemagne. Ces populations ne veulent pas appartenir à d'autres gouvernements qu'au gouvernement allemand. C'est pourquoi l'Allemagne

Un cyclone sème la mort à Fergus

Fergus, Falls, 23. — Un cyclone qui a passé sur Fergus Falls, cet après-midi, a détruit trois édifices, a tué de 200 à 400 personnes et en a blessé 700.

Un train du Nord-Canadien a été jeté hors de la voie, à 21 milles, à l'ouest de Fergus Falls. La locomotive et un wagon sont restés sur la voie. On dit que trois personnes ont été tuées.

ECROULEMENT D'UN HOTEL.
Saint-Paul, Minnesota, 23. — On rapporte que le Grand Hôtel de Fergus Falls, s'est écroulé et que 75 personnes sont ensevelies sous les débris.

NOUVEAUX DETAILS
Evansville, Minn., 23. — On annonce que 47 personnes ont perdu la vie, que 160 ont été blessées et que les dommages sont évalués à \$8,000,000, à la suite du cyclone qui a passé sur Fergus Falls, hier après-midi. Le nombre des pertes de vie se chiffrera peut-être à 60 quand les ruines du Grand Hôtel auront été fouillées.

Le nouveau cabinet italien

Rome, 23. — Le nouveau cabinet italien qui a été choisi pour succéder au cabinet Orlando qui a démissionné, la semaine dernière, se compose ainsi :

Premier ministre et ministre de l'Intérieur, Francesco Nitti ; ministre des Affaires étrangères, Tommaso Tittoni ; ministre des Colonies, Luigi Rossi ; ministre de la Justice, Signor Mortara ; ministre de guerres, général Briotti ; ministre des Finances, Francesco Tedesco ; ministre du Trésor, signor Schanza ;

ministre de la Marine, le contre-amiral Sechi ; ministre de l'Instruction, Alfredo Baccelli ; ministre des Travaux publics, Signor Pantano ; ministre des Transports, signor de Vito ; ministre de l'Agriculture, signor Visocchi ; ministre de l'Industrie, du commerce et du travail, Carlo Ferrari ; ministre des Postes, signor Chizzotto ; ministre de l'assistance et des pensions, signor Dacomo ; ministre des provinces libérées, signor de Nava.

VIOLENT INCENDIE A QUEBEC

LE FEU RASE LA MAISON RACINE ET TERREAU — LES DOMMAGES S'ELEVENT A \$500,000.

(De notre correspondant)

Québec, 23. — Un gros incendie, l'un des plus considérables que l'on ait enregistrés cette année à Québec, a détruit de fond en comble, hier, le magasin de la maison Terreau et Racine, rue Saint-Paul.

Le feu a éclaté vers 5 heures. On ignore encore la cause. Lorsque les pompiers arrivèrent sur les lieux, une partie du magasin était déjà en flammes. En dépit d'un travail ardu et méthodique, les flammes se propagèrent d'avantage et enveloppèrent tout l'édifice, qui fut consumé ainsi que tout le stock considérable de poêles, couchettes de fer, meubles, etc. De cette importante maison de commerce, il ne reste plus qu'un amas de ruines.

On a réussi, cependant à éparquer la fonderie, située rue Saint-André. Les pertes s'élèvent à plus de \$150,000, compensées par des assurances.

On estime ce matin à \$500,000 les dommages causés hier par l'incendie du magasin Terreau et Racine. Le feu a détruit également la fonderie, rue Saint-Thomas et causé des dommages considérables à l'établissement voisin de la "International Harvesters Co." et à quelques autres maisons de l'autre côté de la rue Saint-Paul.

Cinq pompiers ont été légèrement blessés par la chute d'un mur. Des étonnelles emportées par le vent ont allumé des commencements d'incendie au couvent des Ursulines et chez M. Louis Parent, rue des Remparts, mais sans causer de dommages appréciables.

AUTRE INCENDIE
Au cours d'un incendie de bonne heure ce matin, dans une maison de la rue Gamelin, à Saint-Malo, une fillette de 14 ans, nommée Elizabeth Miller a été brûlée à mort et son père William Miller a été transporté à l'hôpital dans des conditions telles qu'on craint qu'il ne succombe. M. Miller, la victime et un vieillard qui a réussi à s'échapper sain et sauf étaient seuls à la maison au moment de l'incendie. M. William Miller a été administré avant d'être conduit à l'hôpital, tant son état était grave.



La jupe pratique

Pour l'été, on aime une jupe lavable qui se portera soit avec le chandail, soit avec la blouse lingerie, soit avec le middy. Il y a quelques années, nous ne pensions qu'au piqué blanc, quand il s'agissait de choisir cette jupe. Un peu plus tard le corduroy blanc a eu la faveur. Les deux sont encore de mode. Les deux font toujours de jolies jupes bien pratiques, et d'un bon effet. Il y a des piqués à dessins en couleur qui sont encore portés. Mais la jupe préférée, la jupe la plus fine, c'est la jupe de soie blanche, en soie japonaise épaisse ou en soie pongée. Rien n'est plus frais, plus coquet, plus gracieux avec le chandail de couleur tendre, ou la blouse blanche.

La jupe sera faite simplement, d'une coupe étroite, puisque c'est la mode, mais d'une étroitesse modérée. Cette jupe servira pour le sport. Elle ne devra pas gêner l'élan de la joueuse de tennis; elle ne devra pas empêcher de faire un grand pas pour sauter dans une barque ou dans le canot. En maintes occasions, la jupe excessivement étroite serait embarrassante, et pourrait même causer des accidents. Si l'on tient à ce qu'elle le soit pas

mal, il faudra la faire boutonner d'un seul côté, ou des deux côtés, de façon à pouvoir l'ouvrir au besoin. Il est entendu que le jupon qui sera porté en dessous, sans être de beaucoup d'ampleur, est d'une largeur commode.

Les poches sont admises sur cette jupe de sport. Elles sont même recommandées. Même petites, elles rendent de tels services! Elles nous empêchent de perdre nos mouchoirs, elles nous évitent l'ennui de porter notre mouchoir à la main, au besoin, elles reçoivent une infinité de riens qui nous embarrasseraient. Sur la jupe de piqué ou de corduroy, on les fera plus grandes; les poches de côté, qui donnent un effet de panier sur les hanches sont toujours bien à la mode.

On fait un rebord, garni de boutons, au bas des robes. La jupe étroite trouve là une garniture vraiment élégante.

Les boutons en tissu, ou en tricot ornent bien. L'écaillé blanc fait également à merveille. On ne fera pas cette jupe très longue: à la hausse de la bottine, ou un peu au-dessus de la cheville. La jupe blanche en soie, offre l'inestimable avantage d'être lavée et repassée sans séchage, en un... clin d'œil.

Cousine GILLETTE.

Pensées choisies

Béni soit Dieu qui nous donne des amis et des fleurs, et qui fait l'amitié plus belle encore que les jardins et pour toutes les saisons.

Il y a dans ce beau sentiment de l'amitié chrétienne tous les caractères d'un don divin. On sent que cela vient du grand Dieu qui a voulu réparer nos cœurs par l'amour. L'amitié fortifie et tempère. Sans nous rien ôter de nos qualités propres, elle nous donne quelque chose des qualités de ceux que nous aimons, elle nous aide puissamment à braver, à vaincre les faiblesses du respect humain, que nous trouvons toujours à quelque degré sur le chemin du devoir et nous marchons avec plus d'assurance, parce que nos amis sont là pour reconnaître, approuver, et au besoin rectifier le mouvement qui nous fait agir.

Louis Vuillot.

Conseils pratiques

Nettoyage des fourrures sombres. — Chauffez dans une casserole du son nouveau, en prenant garde de ne pas le brûler. Quand il est bien chaud, frottez-en toute la fourrure en répétant plusieurs fois l'opération. Secouez la fourrure et frottez-la vivement jusqu'à ce que tout le son soit tombé.

Moyen de rendre les ongles brillants. — Mélangez 10 grammes de magnésie, 25 centigrammes de carmin en poudre, 5 grammes de glycérine. Pétrissez jusqu'à ce que vous ayez obtenu une pâte molle. Dans cette pâte, trempez une petite brosse et passez-la plusieurs fois sur les ongles, ensuite rincez-les à l'eau fraîche, et vous aurez des ongles polis et brillants.

Taches de graisse sur les livres. — Placez au-dessus et au-dessous de la feuille du papier buvard et passez dessus un fer très chaud. On peut aussi saupoudrer de craie la feuille sur laquelle on aura placé le papier buvard. On passe ensuite le fer chaud. Autre moyen: imbibez fortement de benzine ou d'éther la page tachée et la mettre entre deux feuilles de buvard.

Pommade contre la migraine. — Menthol. 2 grammes Huile d'olive. 1 gramme Lanoline. 4 gr. 50 Pour appliquer sur le front.

La bonne cuisine

GATEAU EPONGE

Prenez une tasse de sucre, une tasse de farine, deux cuillerées à table de poudre à pâte, trois cuillerées à table d'eau froide, trois oeufs, du citron.

GATEAU BLANC AUX FRUITS

Prenez une tasse et demie de sucre blanc, trois jaunes d'oeufs, trois tasses de farine, les trois-quarts d'une tasse de noix, une tasse de raisins blancs, une demi-tasse de graisse, les trois quarts d'une tasse de lait, trois cuillerées à thé de poudre à pâte, une once de pamplemousse, trois blancs d'oeufs.

Mettez en crème la graisse, les oeufs, le sucre, puis ajoutez le lait. Mélangez la farine et la poudre à pâte et ajoutez aux autres ingrédients. Mélangez dedans les noix, les raisins et à la fin ajoutez les blancs d'oeufs.

CROQUETTES AU JAMBON

Prenez deux tasses et demie de jambon, deux oeufs, une tasse de mie de pain, du sel et du poivre au goût. Ajoutez les oeufs bien battus aux miettes de pain. Tranchez mince, hachez le jambon et mêlez aux autres ingrédients. Ajoutez un peu de sel et de poivre, et formez en balles, puis aplatissez-les, et faites cuire dans de la graisse jusqu'à brunissement.

SOUPÉ AU LAIT

Prenez une pinte de lait, des petits morceaux d'écorce de citron, deux cuillerées à table de farine ou une cuillerée à table de féculé de blé d'Inde, dissous dans de l'eau, un petit bâton de cannelle, deux cuillerées à table de sucre, du sel, deux jaunes d'oeufs.

Faites bouillir le lait, ajoutez la cannelle, l'écorce de citron, le sucre et le sel; liez avec de la farine et la féculé de blé d'Inde; ajoutez les jaunes d'oeufs mêlés à un peu de lait froid. Faites bouillir et versez.

LE CONGRÈS DE L'A. C. J. C. À CHICOUTIMI

PROGRAMME DÉTAILLÉ DES SÉANCES DU CONGRÈS DE COLONISATION. — CONDITIONS DU VOYAGE AU SAGUENAY.

Les adhésions reçues jusqu'ici au congrès de colonisation que l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française doit tenir à Chicoutimi, les 29 et 30 juin et 1er juillet prochains, font espérer un grand succès pour ces assises nationales où l'on discutera longuement un des facteurs les plus importants de la survie française en Amérique.

Comme on le verra par le programme publié ci-dessous, à par les séances publiques, consacrées aux aspects généraux de la question, trois séances d'étude porteront sur les régions de colonisation, le recrutement des colons et l'aide aux colons.

Trois rapporteurs, membres de l'A. C. J. C., résumeront les réponses faites au questionnaire que l'Association de la Jeunesse a distribué aux quatre coins du pays. Des spécialistes, au courant des divers aspects de la question, commentent les rapports et y ajouteront les suggestions découlant de leur expérience personnelle et de la discussion générale provoquée par chaque rapport.

Le congrès de l'A.C.J.C. comportera également une séance consacrée au 16ième conseil fédéral de la Jeunesse catholique, où l'on discutera des intérêts généraux de l'Association.

Voici le programme détaillé du congrès :

DIMANCHE 29 JUIN

Matin, 7 h. 30. — Messe de communion dite par Mgr Eugène Lapointe, P.A., vicaire général du diocèse.

Chant du "Credo" par les congressistes.

Allocation par M. l'abbé Maxime Forlin, assistant-aumônier de l'Union régionale de l'A. C. J. C., Québec.

Déjeuner en commun immédiatement après la messe.

Matin, 9 h. 30. — Première séance d'étude.

Président d'honneur : M. Elzéar Boivin, arpenteur, Chicoutimi.

Président actif : Dr Georges Baril, président général de l'A.C.J.C.,

d'un moine du VIe siècle : "C'était, disait-il un grand seigneur, désabusé de bien des choses; il résolut un jour de gagner le ciel, et se présenta au monastère de Saint-Thierry, près de Reims. On le reçut; et à peine admis, il demanda d'être employé au travail le plus rude... On lui donna une charrette, des boeufs, et les terres du couvent à labourer. Il se mit à l'oeuvre; et ni le vent, ni la chaleur, ni le froid, ni la pluie, ni la neige, ne lui firent jamais interrompre son travail. Il ne s'arrêtait que pour faire reposer ses boeufs... Malgré ses dures journées, il était toujours l'un des premiers rendus à l'office de nuit.

"Pendant vingt-deux ans, il fit tous les labours de printemps et d'automne. Les paysans du voisinage, quoique fort endurcis au travail, s'étonnaient de voir ce moine infatigable toujours à l'ouvrage... Quand il mourut, on prit sa charrette et on la porta à l'église, où on la suspendit comme une relique." J'incline à croire, ajoutait le moine, que les plus illustres guerriers avaient moins de vrai courage, moins de volonté que cet homme-là.

— J'espère que vous n'avez pas résolu de l'imiter? répondait plaintivement sa femme.

— Non, disait-il allégrement. Avant tout, je suis soldat."

LE THE

"SALADA"

A LA GLACE

est PAR EXCELLENCE le breuvage d'été. C'EST SI RAFRAICHISSANT. ESSAYEZ-LE !

Montréal.

Sujet : "Les régions de colonisation".

Rapporteur : M. Paul Hubert, ancien membre du comité régional de l'A. C. J. C., Montréal, inspecteur d'écoles à Rimouski.

Commentateurs : M. Hector Authier, avocat à Amos, agent de colonisation pour l'Abitibi et M. l'abbé J.-B.-L. Bourassa, missionnaire colonisateur, Haileybury.

Midi. — Dîner.

Soir, 2 h. 30. — Deuxième séance d'étude.

Président d'honneur : M. Thomas-Louis Bergeron, avocat à Roberval.

Président actif : M. Oscar Hamel, notaire, président de l'Union régionale de l'A. C. J. C., Québec.

Sujet : "Le recrutement des colons".

Rapporteur : M. H. Lessard, instituteur, secrétaire correspondant du comité régional de l'A. C. J. C., Montréal.

Commentateurs : M. l'abbé Jean Bergeron, missionnaire agricole, Chicoutimi, et M. l'abbé Ivanhoe Caron, missionnaire colonisateur, Québec.

Soir, 6 h. — Souper.

Soir, 8 h. — Séance solennelle, dans la grande salle du séminaire.

Président d'honneur : Mgr Eugène Lapointe.

Allocation : M. Eugène L'Heureux, avocat à Chicoutimi, rédacteur au "Progrès du Saguenay".

Allocation : Dr Georges Baril, président général de l'A. C. J. C.

Allocation de M. Honoré Mercier, ministre de la colonisation à Québec.

"L'organisation professionnelle agricole" : Rapport présenté par M. Anatole Vanier, président du "Comité coopératif de Montréal".

Allocation de Son Honneur le maire de Chicoutimi, M. Elzéar Lévesque, avocat.

Allocation du président d'honneur.

LUNDI, 30 JUIN

Matin, 7 h. 30. — Messe dans la chapelle du séminaire pour les membres défunts de l'A. C. J. C.

Déjeuner.

Matin, 9 heures. — Séance du seizième conseil fédéral.

Président d'honneur : R. P. Edgar Colclough, S.J., aumônier-directeur de l'A. C. J. C.

Président actif : Dr Georges Baril, Rapporteur de la commission des lettres de créance.

Rapport du secrétaire, présenté par M. J. C. Martineau, avocat, vice-président du Comité central de l'A. C. J. C.

Rapport financier et exposé budgétaire pour l'année 1919-1920 : M. Cuthbert Dey, gérant de banque, trésorier général de l'A. C. J. C.

"Comment susciter et maintenir la vie dans les cercles" Rapport présenté par M. Honoré Marcotte, vice-président du cercle La Haye de l'A. C. J. C.

Discussion.

Commentaires par les représentants des comités régionaux : Édouard Coulombe, négociant, Québec; Damase Saint-Maurice, cigarière, Montréal; Maurice Gélinas, manufacturier, les Trois-Rivières; Hector Ménard, comptable, Ottawa; J. E. Paquin, professeur, Saint-Hyacinthe; Emile Jean, journaliste, Sherbrooke; et Gaston Beaudoin, notaire, Joliette.

sation de Notre-Dame-du-Chemin, Québec et le R. P. Alexandre Dugré, professeur au collège Sainte-Marie, Montréal.

Soir, 6 heures. — Souper.

Soir, 8 heures. — Séance solennelle de clôture.

Présidence d'honneur de Mgr Eugène Lapointe. Allocation de M. J. C. Martineau, avocat, vice-président de l'A. C. J. C., Montréal.

"L'organisation ouvrière catholique". Rapport présenté par M. Philippe Laganière, employé civil, membre du cercle des Ormeaux de l'A. C. J. C.

Conclusions du congrès : M. l'abbé J. C. Tremblay, directeur du "Progrès du Saguenay", Chicoutimi.

Allocation du Dr Georges Baril.

Allocation de M. Eudore Boivin, avocat, président du cercle Labrecque de l'A. C. J. C., à Chicoutimi.

Allocation de Mgr Eugène Lapointe.

MARDI, 1er JUILLET

Visite de la ville et des industries locales.

Départ des congressistes pour Québec, par le bateau du mercredi matin 21 juillet.

Les conditions du voyage sont les suivantes :

1o Chaque personne qui désire assister au congrès se rend d'abord à Québec, à ses frais, et par les voies qu'elle aura elle-même choisies.

2o De Québec, le voyage se poursuit sur bateau spécial, le Murray-Bay, quittant Québec le samedi matin, 28 juin, aussitôt après l'arrivée du bateau de Montréal.

3o Toute personne autre que le délégué régulier de chaque cercle et les invités de l'A. C. J. C. devra, pour le double voyage Québec-Chicoutimi et Chicoutimi-Québec, se munir d'un billet d'excursion, au prix de \$18, donnant droit à trois repas et lit compris, au retour.

4o Les porteurs de billets Québec-Chicoutimi, aller et retour, pourront, en s'adressant au secrétariat de l'A. C. J. C., 90, rue Saint-Jacques, Montréal, et sur versement de \$10 faire prolonger ce billet jusqu'à Montréal pour le départ et l'arrivée. Le départ de Montréal pour Québec se fera sur le bateau régulier du vendredi soir, 27 juin, et le billet prolongé donne droit à un repas et à un lit, tant à l'aller qu'au retour, entre Québec et Montréal.

5o Les billets d'excursion sont en vente uniquement au Secrétariat de l'A. C. J. C. et ne sont livrables que sur remise du prix, c'est-à-dire \$18.

6o Le nombre des billets étant limité, on suivra l'ordre des demandes pour en faire la remise. Prière de faire diligence.

7o Toute correspondance au sujet des billets doit être faite sur feuille spéciale ne traitant que de ce sujet.

peuvent être nettoyées à la Buanderie Toilet. Notre service de nettoyage et de teinturerie est sans égal.

TOILET LAUNDRY

Company Limited

Tél. Up. 7640

"Nous teignons à votre convenance"

abandonnées. Hommes, femmes, enfants, se réfugièrent soit au fort, soit à l'évêché, ou aux Ursulines et chez les Jésuites.

Mgr de Laval fit enlever le Saint-Sacrement de l'église paroissiale; les maisons de la haute ville furent barricadées, les fenêtres transformées en meurtrières. On éleva des redoutes, on établit des patrouilles; et, avec une activité fiévreuse, chacun se prépara à une défense désespérée.

À Québec, plusieurs fois, croyant apercevoir les premiers canots de la flotte iroquoise, l'on sonna l'alarme.

Le gouverneur général avait immédiatement dépêché un courrier à Trois-Rivières et à Montréal.

Habités aux incursions des Iroquois, les colons de Villamaria conservèrent plus de calme, mais ne négligèrent aucune précaution.

GRANDS MAGASINS GOODWIN

La Saint-Jean-Baptiste

Pavisez vos maisons pour notre fête nationale. Notre joie ne doit-elle pas être plus grande cette année, quand notre enthousiasme de Canadiens français se mêle à l'allégresse du monde entier à l'occasion de la signature de la paix ?

Assortiment complet de drapeaux de toutes sortes au sous-sol, chez Goodwin.

BLOUSES EN VOILE

Grandeurs extraordinaires : 43 à 53.

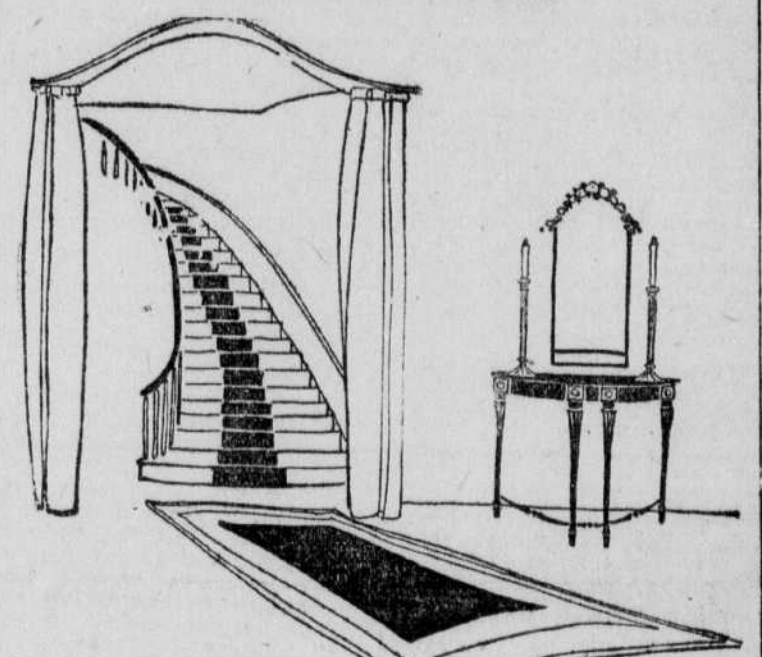
Ces superbes blouses en voile blanc (de la fameuse marque "American Lady") sont confectionnées en plusieurs modèles et garnies de petits remplis, d'entre-deux, de jolies dentelles, de boutons d'écaillé et de point d'ourlet. Encolures en forme de V, avec collets matelot, châles ou ronds. De très grandes entournures et manches assurent un ajustement confortable.

2.95 3.95 et 4.95

Goodwin's—Au premier.



CARPETTES



CARRES AXMINSTER

2 pds 3 pcs x 4 pds 6 pcs.4.50
4 pds 6 pcs x 7 pds 6 pcs.17.75
6 pds 9 pcs x 9 pds.32.75
9 pds x 9 pds.42.75
9 pds x 10 pds 6 pcs.47.75

CARRES AXMINSTER ANGLAIS SANS COU-TURE

Très belle qualité.
3 x 3 1/2 verges.68.50
3 x 4 verges.78.00

CARPETTES OVALES EN CHIFFON TRES-SE

Carpettes les plus belles, les plus artistiques et les mieux appropriées pour votre maison d'été.

18 x 36 pouces.2.25
24 x 48 pouces.3.95
30 x 60 pouces.5.95
54 x 90 pouces.16.75

Goodwin's—Au deuxième.

Magasins ouverts à 8 h. 30 a.m.
Magasins fermés à 5 h. 30 p.m.

Goodwin's LIMITED

TELEPHONE UPTOWN 7000

FEUILLETON DU "DEVOIR"

L'OUBLIÉ

par Laure Conan

(Suite)

Voyant que les domestiques s'étaient retirés, il l'attira à lui, et posant sa main sur sa tête blonde, lui dit :

"Je voudrais avoir la toute-puissance."

— Pourquoi, demanda-t-elle, riant, pour anéantir les Iroquois ?

— Non, répondit-il, avec une gravité émue; je voudrais la toute-puissance pour vous garder de toute souffrance, pour vous voir toujours rayonnante."

XII

Il devait la voir souvent brisée d'angoisse et toute couverte de larmes. Et lui, que le danger laissait personnellement si indifférent, ne

put plus quitter sa maison sans être tourmenté par l'inquiétude.

Cette vie d'alarmes avait pourtant pour eux des côtés délicieux, car elle gardait étrangement vif le sentiment de l'amour, ce qui les faisait se retrouver avec des transports de bonheur.

Le major s'était mis à défricher avec toute l'énergie de sa nature. Pour sa jeune femme, c'était une amère souffrance de le voir se livrer avec tant d'ardeur à un travail si rude, et parfois elle mouillait de ses larmes ses mains endolories, ensanglantées.

"Mais ce n'est pas tout de se battre contre les sauvages, lui disait-il alors, il faut attaquer la forêt. Défricher, labourer, semer, c'est la noblesse de la main de l'homme. C'est presque aussi beau que de porter le drapeau."

Et pour lui faire apprécier le dur labeur, il lui racontait l'histoire

d'un moine du VIe siècle :

"C'était, disait-il un grand seigneur, désabusé de bien des choses; il résolut un jour de gagner le ciel, et se présenta au monastère de Saint-Thierry, près de Reims. On le reçut; et à peine admis, il demanda d'être employé au travail le plus rude... On lui donna une charrette, des boeufs, et les terres du couvent à labourer. Il se mit à l'oeuvre; et ni le vent, ni la chaleur, ni le froid, ni la pluie, ni la neige, ne lui firent jamais interrompre son travail. Il ne s'arrêtait que pour faire reposer ses boeufs... Malgré ses dures journées, il était toujours l'un des premiers rendus à l'office de nuit.

"Pendant vingt-deux ans, il fit tous les labours de printemps et d'automne. Les paysans du voisinage, quoique fort endurcis au travail, s'étonnaient de voir ce moine infatigable toujours à l'ouvrage... Quand il mourut, on prit sa charrette et on la porta à l'église, où on la suspendit comme une relique." J'incline à croire, ajoutait le moine, que les plus illustres guerriers avaient moins de vrai courage, moins de volonté que cet homme-là.

— J'espère que vous n'avez pas résolu de l'imiter? répondait plaintivement sa femme.

— Non, disait-il allégrement. Avant tout, je suis soldat."

XIII

En demandant des missionnaires, en proposant aux Français de s'établir dans leur pays, les Iroquois n'avaient eu d'autre but que d'affaiblir la colonie déjà si faible, d'affaiblir un consommateur plus sûrement la ruine.

Quand ils reconnurent que ceux qu'ils tenaient s'étaient joués d'eux, leur fureur s'exhalait d'abord en frénétiques transports de rage; puis, ils envoyèrent des colliers aux cinq tribus, pour les inviter à venger l'insulte. L'appel fut entendu, l'apaisement de la colonie, décrété.

Pas un Français ne devait rester, pour porter en France la nouvelle du désastre.

Les moyens d'en finir avec cette rage exécrée furent longuement et sagement discutés aux conseils Jéhu; et, au printemps de 1660, on apprit à Québec que huit cents guerriers étaient réunis à la Roche-Fendue, près Montréal, que quatre autres allaient bientôt les y rejoindre, et qu'alors, ces barbares foudroyaient d'abord sur Québec, puis sur Trois-Rivières et Villamaria.

L'approche de ces ennemis, qui poussaient la cruauté jusqu'à faire torturer les enfants à la broche, — jeta partout l'épouvante.

Les habitations disséminées aux environs de Québec et les maisons de la basse ville furent aussitôt

abandonnées. Hommes, femmes, enfants, se réfugièrent soit au fort, soit à l'évêché, ou aux Ursulines et chez les Jésuites.

Mgr de Laval fit enlever le Saint-Sacrement de l'église paroissiale; les maisons de la haute ville furent barricadées, les fenêtres transformées en meurtrières. On éleva des redoutes, on établit des patrouilles; et, avec une activité fiévreuse, chacun se prépara à une défense désespérée.

À Québec, plusieurs fois, croyant apercevoir les premiers canots de la flotte iroquoise, l'on sonna l'alarme.

Le gouverneur général avait immédiatement dépêché un courrier à Trois-Rivières et à Montréal.

Habités aux incursions des Iroquois, les colons de Villamaria conservèrent plus de calme, mais ne négligèrent aucune précaution.

M. de Maisonneuve, s'attendant à être assiégé dans le fort, y fit creuser un puits. M. de Queylyen en fit creuser un autre à l'hôpital; et Mlle Mance fit construire une grange en pierre pour mettre les provisions plus à l'abri du feu.

La Vie Sportive

SMITH EST ARRIVÉ

Jeff Smith, le champion des boxeurs poids-moyens et détenteur de la ceinture de Lord Londale, est arrivé hier matin à Montréal en compagnie de son gérant Al Lippe.

Après s'être un peu reposé, Smith et Lippe se sont rendus au terrain du National, à Maisonneuve, où le champion a donné une exhibition avec Léonard Dumoulin et Montminy. On s'est servi des gants de huit onces, afin de ne pas prendre de chance de se blesser, mais ceux qui ont vu Smith à l'œuvre contre le poids lourd local ont de suite réalisé que Brosseau aura une dure tâche mardi soir s'il veut l'emporter sur son adversaire.

Smith possède un puissant coup de poing, semble savoir se servir de ses deux mains. Il a de plus un jeu de tête très rapide. En un mot c'est un beau boxeur.

Le National gagne

Les "Habitants" se sont rachetés de leur défaite du 14 juin en battant le Cornwell par 8 à 6, samedi dernier, à Maisonneuve — Lalonde et L'Heureux sur l'alignement.

Les équipiers du National ont réussi à triompher des joueurs de Cornwell, samedi par 8 à 6, au cours d'une joute assez intéressante mais jouée devant une assistance relativement restreinte pour la belle journée que nous avions. Le National a commencé à s'assurer le succès dès le début de la joute et ne s'est pas laissé dépasser une seule fois. Cornwell, cependant, a réussi à égaliser les chances de succès dans la deuxième période, mais n'a pu faire plus. La présence de L'Heureux dans le filet et de Lalonde sur le champ a fort contribué au succès du National qui, sans cela, eût eu beaucoup à faire pour s'assurer la victoire.

La joute a été, en somme dépourvue de brutalité, si on excepte le corps à corps Degan-Watson. Le premier s'est fait assener un coup de bâton à la tête. Après pause, cependant il a pu recommencer à jouer.

Des deux côtés les équipiers semblaient en forme et ont fait preuve de dextérité et d'adresse.

ALIGNEMENT

National	Cornwall
L'Heureux	but
Brassard	points
	F. Degan

LES SÉNATEURS REMPORTENT UNE VICTOIRE FACILE

L'EQUIPE DE LA CAPITALE A TRIOMPHÉ DES INDIENS DE CAUGHNAWAGA PAR 6 A 2 SAMEDI DANS LES SERIES DE LA N. L. U.

Ottawa, 23. — Le club Ottawa a remporté la victoire samedi sur les Indiens. Le résultat final a été de 6 à 2. Le club local a eu l'avantage constamment, mais la partie n'en a pas moins été intéressante.

Les équipes se sont alignées comme suit:

Ottawa	Indiens
Benedict	but
Sarazin	points
Ritchie	couverts
Shea	défenses
Yeatman	défenses
Schultz	défenses
Smith	centres
Duncan	attaques
Childs	attaques
Denneny	attaques
Hearn	extérieurs
Lacelle	intérieurs
Substituts	Ottawa: Carroll, Bro-
bel, Gilchrist, Burk, Indiens: Ader,	
Peter Jacobs, F. Jacobs, J. Rice, W.	
Edwards.	
Arbitres: Murphy et Westwick.	
Chronométrateurs: Murray et Mc-	
Comber.	

SOMMAIRE

1-Indiens, Jacobs	15.00
2-Ottawa, Hearn	2.00
Deuxième période	
3-Ottawa, Hearn	3.00
4-Ottawa, Denneny	2.00
5-Ottawa, Hearn	4.00
6-Ottawa, Burke	5.00
Troisième période	
7-Indiens, P. Jacobs	2.00
8-Ottawa, Smith	12.00
Pas de point.	

LES PARTIES DANS LES GRANDES LIGUES

Les joutes de samedi et d'hier ont donné les résultats suivants:

LIGUE NATIONALE

Samedi	
Philadelphie, 5; Cincinnati, 4.	
Boston, 0; Pittsburgh, 1.	
Brooklyn, 3; Chicago, 0.	
New-York, 2; St-Louis, 1.	
Dimanche	
Pittsburg, 7; St-Louis, 6.	
Brooklyn, 1; Chicago, 8.	
New-York, 3; Cincinnati, 4.	

LIGUE AMERICAINE

Samedi	
Cleveland, 1; New-York, 2.	
Chicago, 3; Washington, 6.	
St-Louis, 3; Boston, 3.	
Détroit, 5; Philadelphie, 12.	
Dimanche	
Boston, 2; New-York, 6.	
Philadelphie, 8; Washington, 4.	
St-Louis, 3; Cleveland, 0.	
Chicago, 4; Detroit, 5.	

LIGUE INTERNATIONALE

Samedi	
Binghamton, 1-3; Newark, 3-9.	
Rochester, 5-5; Baltimore, 9-11.	
Buffalo, 1-5; Reading, 2-6.	
Toronto, 5; Jersey City, 0.	
Dimanche	

Leboeuf	couverts	J. White
Degan	avants	E. Degan
Lahue	avants	St-Thomas
Doutre	avants	Somerville
Degray	centres	P. Thomas
Langevin	défenses	Guy Smith
Boulianne	défenses	D. Phelan
Pitre	défenses	J. Donohue
Baillargeon	intérieurs	Watson
Lalonde	extérieurs	Cummins
Substituts	National: Lamou-	
reux, Duckett, Dussaut, Dufresne;		
Cornwall: J. Bougon, W. James, A.		
Denneny, E. Nicholson.		
Arbitre: Robinson, Brennan.		

SOMMAIRE	
Première période	
1-National, Boulianne	9.30
2-National, Lalonde	3.25
3-National, Baillargeon	7.30
4-Cornwall, Guy Smith	1.00
5-Cornwall, Donohue	3.30
6-Cornwall, Donohue	1.20
Deuxième période	
7-National, Baillargeon	6.30
8-Cornwall, Thomas	9.50
9-National, Lalonde	2.30
10-Cornwall, Donohue	2.20
11-National, Langevin	3.20
12-National, Lalonde	0.35
Troisième période	
13-Cornwall, Watson	19.15
Quatrième période	
14-National, Degray	11.00

Binghamton, 7-2; Newark, 4-1. Buffalo, 10; Reading, 6. Rochester, 1-7; Baltimore, 8-12. Toronto, 5-7; Jersey City, 7-4.

LIGUE AMERICAINE

PARTIES DU DIMANCHE

A New-York	
Cleveland, 000010000—1 10 2	
New-York, 00010001x—2 4 1	
Morton et O'Neill; Thornhalen et Hannah.	
A Washington	
Chicago, 000120000—3 10 3	
Washington, 20002200x—6 7 4	
Fabre, Danforth et Schall; Lynn, Jenkins; Johnson et Pienich.	
A Boston	
St-Louis, 003000000—3 6 2	
Boston, 020000010—3 7 0	
Wellman, Shocker et Severid; Pennock, Caldwell et Walters, Mc-	
Neil.	
A Philadelphie	
Detroit, 020000003—5 12 2	
Philadelphie 20104041x—12 14 2	
Bolnad, Love et Stange; Perry et Perkins.	

PARTIES DE DIMANCHE

A New-York	
Boston, 000000200—2 5 1	
New-York, 00020202x—6 13 1	
Jones, James et Walters; Shore et Hannah.	
A Washington	
Philadelphie 042002000—8 16 2	
Washington, 000200020—4 9 0	
Naylor et Perkins; Shaw, Craft, Whitehouse, Ayers et Gharrity.	
A Cleveland	
St-Louis, 000030000—3 10 1	
Cleveland, 000000000—6 8 1	
Sothern et Severid; Uhle, Enz-	
mann et O'Neill.	
A Detroit	
Chicago, 100002001—4 9 3	
Detroit, 10300001x—5 8 1	
Shellenback et Schalk; Dauss et Stange.	

LIGUE INTERNATIONALE

PARTIES DE SAMEDI

A Newark	
Première partie	
Binghamton, 000000100—1 6 0	
Newark, 21000000x—3 6 0	
Archer, Beck, Vermitt et Fisher; Shea et Bruggy.	
Deuxième partie	
Binghamton, 000000210—3 7 3	
Newark, 00122202x—9 12 1	
Donovan et Smith; McCabe et Madden.	
A Baltimore	
Première partie	
Rochester, 200001002—5 10 3	
Baltimore, 40220010x—9 8 2	

3 "LEADERS" LES BIERES PORTERS ET

Extrait de Malt

DOW

The National Breweries Limited, Montréal

Zee et O'Neill; Kneisch et Lefler.	
Première partie	
Rochester, 201010001—5 8 4	
Baltimore, 01251002x—11 6 4	
Ogden et O'Neill; Hull et Lefler.	
A Reading	
Buffalo, 000010000—1 7 3	
Reading, 010000001—2 5 2	
Jordan et Bengough; Bernhardt et Crossin.	
Deuxième partie	
Buffalo, 000030200—5 7 2	
Reading, 21001020x—6 11 1	
Thoms, Ryan et Casey; Brown, Barriess et Crossin.	
A Jersey City	
Toronto, 200110100—5 8 0	
Jersey City, 000000000—0 7 5	
Hersche et Sandberg; Brusk, Mannes et Hudgins.	

PARTIES DU DIMANCHE

A Baltimore	
Première partie	
Rochester, 000000001—1 6 4	
Baltimore, 00400211x—8 14 1	

Acosta et O'Neill; Parnham et Egan.	
Deuxième partie	
Rochester, 030030001—7 9 3	
Baltimore, 40110420x—12 15 0	
Brogan et O'Neill; Chinault; Newton, Frank et Lefler.	
A Reading	
Buffalo, 201000043—10 9 1	
Reading, 400010001—6 6 4	
Weinert, Donahue et Crossin; Gordonier et Bengough.	
Jersey City	
Première partie	
Toronto, 000200210—5 10 0	
Jersey City, 00100231x—7 11 3	
Heck et Sandberg; Chacht et Hudgins.	
Deuxième partie	
Toronto, 001001410—7 7 2	
Jersey City, 010100020—4 10 2	
Peterson et Dufel; Zellers et Hudgins.	
A Newark	
Première partie	
Binghamton, 500020000—7 13 0	
Newark, 001000003—4 8 3	

Martin et Fisher; Rommell, Lyons et Bruggy.	
Deuxième partie	
Binghamton, 000000200—2 3 9	
Newark, 000010000—1 7 2	
Higgins et Smith; Strykers et Madden.	

LE LACHINE ACCENTUE SON AVANCE

LES CHAMPIONS TRIOMPHENT DES CRESCENT PAR 13 A 4. COMPTANT HUIT FOIS A LA 8e. METROPOLE BATU PAR ROYAL-CANADIEN PAR 6 A 5 SUR DES ERREURS COUTESES.

Les Lachine ont devancé leurs plus proches concurrents, les Mé-

tropoles, en triomphant des Crescents par 13 à 4, tandis que le Métropole a essuyé un revers aux mains des Royal-Canadiens, par le score final de 6 à 5 dans la première partie du programme d'hier, au terrain du National. Le Lachine a démontré, une fois de plus, qu'il possédait une équipe exceptionnellement forte dans tous les départements, et qu'il serait difficile de le déloger de la première place.

La défaite du Métropole était inattendue, car, cette équipe menait par 5 à 3 dans la septième, lorsque les Royaux comptèrent un point et se rapprochèrent dangereusement de leurs adversaires. La débânde du Métropole s'accusa dans la manche suivante quand les hommes du gérant Hillman croisèrent le marbre deux fois de suite et mirent le score à 6 à 5 en leur faveur. L'assise cette manche, le Métropole ne put compter davantage, et il se retira du champ vaincu, alors que toutes les apparences étaient en sa faveur.

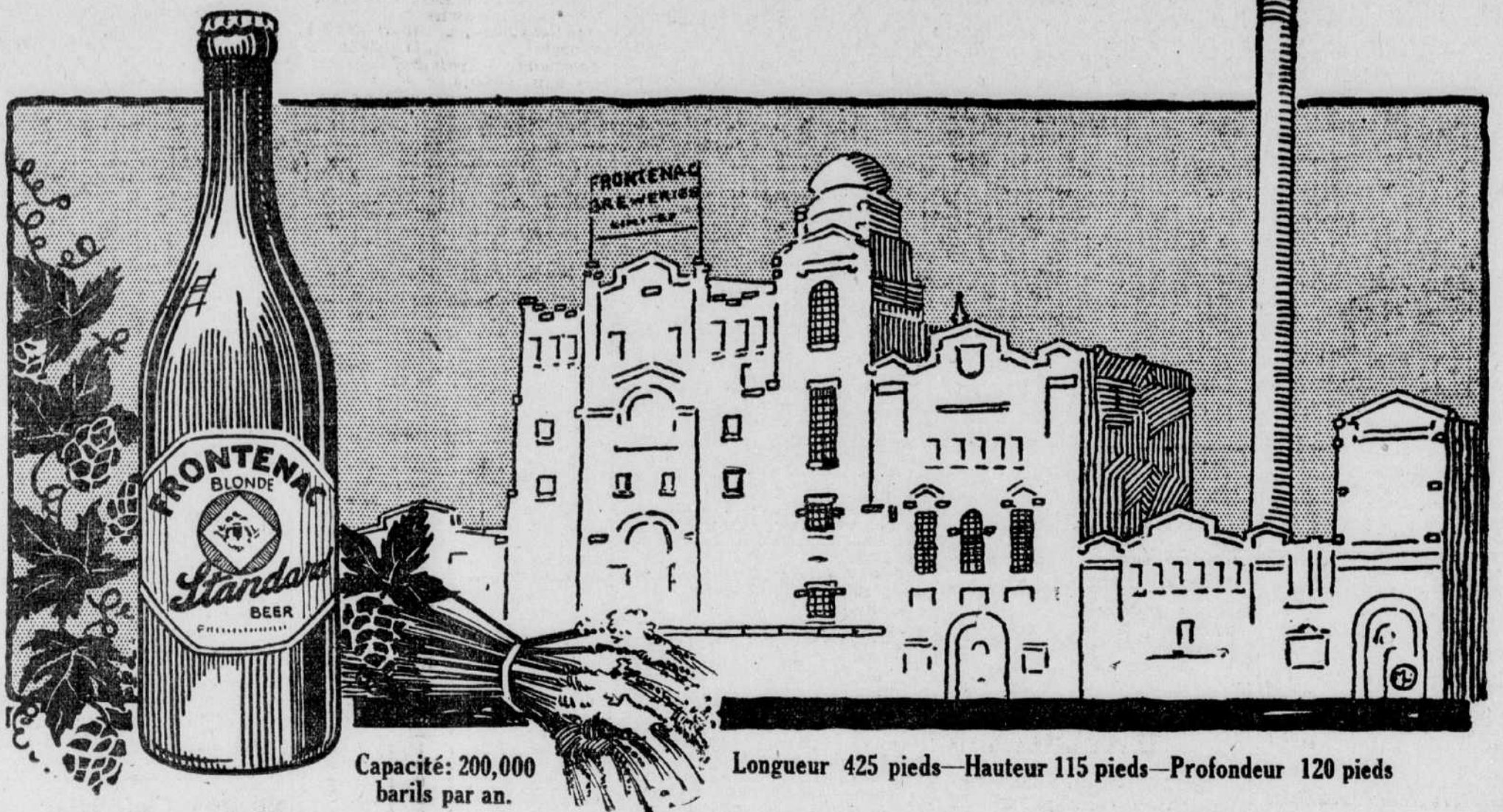
Dans la dernière partie au programme, le Lachine remit desfor- ges dans la boîte, et le jeune lan- ceur fut maître de la situation du commencement à la fin. Il reçut un support excellent au champ, comme au bâton, et il n'eut qu'à tenir la balle sur le marbre pour avoir raison de ses adversaires. Sa balle directe, lancée avec force et précision, ne fut pas souvent touchée, et il fit mordre la poussière à plusieurs de ses adversaires.

Les arbitres Payette, Price et Delaga ont donné amplement satisfaction à tous, et les parties ont été conduites avec la plus grande impartialité.

ROYAL CANADIEN

Ab. R. H. Po. A. E.	
Lamothe, l.f.	.5 1 2 1 0 0
Watson, 2b.	.5 0 0 3 2 0
Pigeon, 2b.	.5 1 2 1 1 0
Rothchild, s.s.	.4 1 1 3 2 1

(Suite à la septième page)



Les Bières Légères ont complètement supplanté les Bières Fortes aux États-Unis

Il y a vingt-cinq ans, aux États-Unis, il ne se brassait pratiquement que des bières fortes, mais grâce à l'invention des machines à faire le froid, les bières légères qui se vendent presque exclusivement aujourd'hui, ont commencé à faire leur apparition.

Les grands brasseurs Américains constatant que le public appréciait de plus en plus le goût délicat et fin de ces bières, déjà si populaires en Europe, n'hésitèrent pas à transformer leurs brasseries et dépensèrent des centaines de millions pour se mettre en mesure de répondre aux goûts du public.

La Brasserie Frontenac est supérieurement outillée pour fabriquer les bières aussi fortes qu'on le voudra, et en plus, elle l'est éminemment pour produire les bières légères de la plus haute qualité. Les appareils les plus perfectionnés, les méthodes les plus modernes, dont le perfectionnement avait coûté tant d'années de recherches et tant de millions aux plus célèbres brasseurs du monde, furent réunis dans la "Brasserie Frontenac."

Ces Caves Spacieuses, baignées de lumière, protégées par une épaisse doublure de liège, où règne toujours une température presque glaciale.

Ces Immenses Caves de Fermentation, en acier doublé de verre, parfaitement aseptiques et uniques en leur genre au Canada, préviennent le développement de la végétation qui donne cet arrière-goût âcre de résine qu'on découvre si souvent dans les bières ordinaires fermentées dans les cuves en bois.

Cette Canalisation Merveilleuse, d'un prix fantastique, toute en cuivre poli, isolée et stérilisée, par laquelle la bière circule en tout sens à l'abri de l'air et de toute impureté.

Ces puissantes Machines à Glace, qui, par les plus chaudes journées d'été, conservent à la bière, cette température basse qui assure sa lente et parfaite maturation.

Il ne faut pas oublier que la bière légère est plus difficile et coûte plus cher à fabriquer que la bière forte. Il faut, pour s'en convaincre, visiter la Brasserie Frontenac, cet établissement unique en son genre.

La Science du Brasseur, autrefois, était un savoir mystérieux, jalousement gardé, qui se transmettait de père en fils, basé sur l'expérience, mais sans données scientifiquement établies.

Aujourd'hui, le brasseur est un savant qui, au moyen de ses microscopes, de ses thermomètres et des multiples moyens de contrôle que donne la science moderne, dirige à son gré les merveilleux phénomènes de la fermentation.

Avec l'Eau Limpide et Fraiche de son merveilleux puits artésien, dont la composition par un hasard extraordinaire convient tout particulièrement à la fabrication de la bière; avec du malt et du houblon de choix, avec son outillage sans pareil, la Brasserie Frontenac est en mesure de donner au consommateur une bière supérieure, hygiénique, nutritive et agréable, l'égale des meilleures bières importées.

Demandez toujours la Bière

Frontenac

Pétillante, légère et nutritive, la bière des familles, le type des bières qu'on boit en France, en Belgique et aux États-Unis.

BRASSERIE FRONTENAC, Limitée, MONTREAL

L'ALLEMAGNE ACCEPTE DE SIGNER LE TRAITE

L'ASSEMBLEE NATIONALE EN VIENT A CETTE DECISION PAR UN VOTE DE 237 A 138 — DISCOURS DE PROTESTATION DU PREMIER MINISTRE BAUER — POUR EVITER DE PLUS GRANDS MAUX — L'ENNEMI NE VEUT PAS ETRE CONSIDERE COMME L'UNIQUE AUTEUR DE LA GUERRE

Berlin, 22. — L'Allemagne signera le traité de paix. L'Assemblée nationale, par un vote de 237 à 138, a voté en faveur de cette décision. L'Assemblée a aussi donné son vote de confiance au nouveau gouvernement de Bauer, 68 membres se sont abstenus de voter, et sur la question de la signature, cinq ont fait de même.

Avant de prendre le vote de confiance, M. Bauer, le nouveau premier ministre, a déclaré que son gouvernement signerait le traité de paix sans accepter la responsabilité du peuple quant à la guerre ni les obligations contenues dans les articles 227 à 230, du traité qui ont trait au procès de l'ex-empereur Guillaume et à l'extradition des autres personnalités allemandes.

En annonçant la décision du gouvernement de signer le traité, M. Bauer a dit à l'Assemblée nationale :

« Les puissances alliées et associées ne peuvent s'attendre à ce que le peuple allemand accepte avec plaisir un traité de paix par lequel, sans que les populations soient consultées, les membres sont séparés de l'Empire allemand, la souveraineté allemande violée, un embargo est imposé au peuple allemand. La détresse de notre territoire et du peuple nous a réunis. Nous ne pouvons pas refuser la coopération à moins que nous ne desirions courir le risque de laisser l'Allemagne dans le chaos, sans gouvernement et sans espoir de salut. Veuillez me croire quand je dis que nous ne sommes pas ici pour soutenir les intérêts de parti et encore moins pour satisfaire nos ambitions personnelles. »

« Nous sommes ici par devoir, dans le but de sauver ce qui reste encore de notre patrie. »

Avant avoir exprimé ses regrets au sujet de l'attitude des démocrates, M. Bauer a présenté les nouveaux ministres et a annoncé que le programme de son cabinet serait le même que celui du ministère Scheidemann.

Sur la question de la signature du traité, M. Bauer a dit :

« Le gouvernement impérial se rend très bien compte qu'il a à faire face à des termes de paix de nos ennemis. Le peuple allemand, individuellement et pris en bloc, s'indigne, cherche une issue, si en assumant la tâche de premier ministre, je puis faire une demande, c'est celle-ci. Ne traitez pas de châtiments ceux qui veulent rejeter le traité de paix; ne le accusez pas, ne voulez satisfaire leur propre intérêt, ne dites pas non plus que ceux qui veulent accepter le traité sont des lâches, des gens qui n'ont pas le sens national, ni celui de la justice. »

« Les deux partis ont des raisons valables qu'on ne doit pas perdre de vue. Nous avons à prendre une décision. Le temps de la réflexion est passé. Le temps d'agir est venu, et chacun en ce moment a une responsabilité. »

« Le gouvernement impérial se rend compte qu'en dépit de toutes les manifestations de confiance, aux vœux de la nation et de l'histoire, il n'a qu'une justification: celle de prendre une décision après avoir fait l'examen des faits et d'assumer une responsabilité sans avoir égard aux intérêts de parti. »

Le premier ministre a dit ensuite qu'en signant le traité de paix avec des réserves, le gouvernement allemand épargne à l'Allemagne une nouvelle guerre, une occupation plus étendue, la famine et le prolongement de la captivité des prisonniers allemands.

« Mais le gouvernement s'attend, continue M. Bauer, à ce que, vu l'énorme fardeau que le pays assume, tous les prisonniers civils et militaires reviennent en Allemagne, à partir du 1er juillet. En ce moment soennel, le gouvernement désire exprimer sa pensée avec clarté avant que l'on dise que les conditions imposées à l'Allemagne sont trop fortes pour elle. Nous déclinons tout espoir de responsabilité quant à la responsabilité du fait que l'Allemagne serait incapable de remplir ses obligations. »

« De plus, nous tenons à déclarer avec la plus grande énergie que nous ne pouvons accepter, et qu'en signant nous n'acceptons pas l'article 231, disant que l'Allemagne est le seul auteur de la guerre. »

Lorsque l'Assemblée a commencé sa séance, tous les membres du cabinet étaient présents. M. Bauer, en annonçant la formation de son ministère, a remercié cordialement les membres de l'ancien cabinet, spécialement M. Scheidemann, de leur travail assidu. Il a aussi remercié les membres de la délégation allemande à Versailles. Il a dit que la démission du cabinet Scheidemann avait pour cause le manque de front au sujet de la paix. Le gouvernement était divisé.

« Chez ceux d'entre nous qui faisaient partie de l'ancien gouvernement, il se livra un combat entre l'indignation et la réflexion. Il était pénible pour nous d'accepter de nous joindre à un nouveau gouvernement dont le devoir le plus urgent est de signer une paix injuste. »

Un nouveau cabinet allemand a été formé sous la présidence de Herr Bauer, ancien ministre du Travail, ainsi que du docteur Hermann Mueller, le leader socialiste majoritaire, comme ministre des Affaires étrangères. Les autres membres du Cabinet sont :

Ministre de l'Intérieur — Dr Edouard David.

Ministre des Finances et vice-premier — Mathias Erzberger.

Ministre de l'Economie — Herr Wissell.

Ministre du Travail — Herr Schlicke.

Ministre du Trésor — Herr Meyer.

Ministre des Postes et Télégraphes — Herr Giesberts.

Chef du bureau des Colonies — Dr Bell.

Ministre de la Défense Nationale — Gustav Noske.

Ministre des Vivres — Dr Schmidt.

Aucune nomination n'a été faite pour le ministère de la Justice.

Herr Meyer, le nouveau chef du département du Trésor, est né à Kaufbeuren, en Bavière.

DEMANDE REJETEE

Paris, 23. — Le Conseil des Quatre a définitivement rejeté la demande de l'Allemagne que des changements soient faits au traité de paix.

Le conseil a reçu quatre notes des Allemands, lesquelles, croit-on, avaient été préparées à l'avance et envoyées pour attendre les dépêches de Weimar sur le résultat du vote de l'Assemblée. Le conseil s'est réuni à la résidence du premier ministre Lloyd George.

L'une des notes du gouvernement allemand déclarait que l'Allemagne était prête à signer la paix à condition que les clauses rendant l'Allemagne responsable de la guerre et demandant la mise en accusation devant un tribunal de l'ex-empereur fussent abolies.

Le Conseil des Quatre a siégé jusqu'à huit heures du soir et a ajourné pour dîner. Le conseil s'est réuni une seconde fois à 9 heures et après avoir examiné brièvement les demandes allemandes, a décidé de rejeter la requête de l'Allemagne.

Paris, 23. — Une annexe sera ajoutée au traité de paix pour expliquer les six points soulevés par les Allemands :

Premièrement : Une commission sera nommée pour surveiller la démolition des fortifications de l'île d'Heligoland conformément au traité. Cette commission aura le pouvoir de décider quelles parties des constructions sont nécessaires pour protéger la côte de l'île et quelles autres parties devront être démolies.

Secondement : Les sommes que l'Allemagne aura à rembourser à ses nationaux pour les indemnités des intérêts qu'ils peuvent avoir dans les chemins de fer et dans les mines, et auxquelles on réfère dans le paragraphe 2 de l'article 156, devront être placées au crédit de l'Allemagne en déduction des sommes qui sont dues pour les réparations.

Cette clause réfère aux intérêts privés que les Allemands possèdent dans les mines et dans les chemins de fer du Chang-Toung, et qui sont distincts des intérêts de l'Etat allemand.

Troisièmement : Une liste des

personnes que, d'après l'article 228, paragraphe 2, l'Allemagne devra livrer aux puissances sera envoyée au gouvernement allemand durant le mois qui suivra la mise en vigueur du traité.

Quatrièmement : La commission des réparations dont il est parlé à l'article 240, paragraphe 2, 3 et 4 de l'annexe 4 ne peut arracher de secrets provenant de renseignements confidentiels.

Cinquièmement : A partir de la signature de la paix et pendant les quatre mois qui suivront, l'Allemagne aura l'occasion de présenter à l'examen des puissances des documents et des propositions dans le but de hâter le travail qui concerne les réparations, d'abréger ainsi les enquêtes et de hâter les décisions.

Sixièmement : Ceux qui feront des attaques criminelles à l'occasion de la liquidation de la propriété allemande seront poursuivis, et les puissances recevront toutes les informations et toutes les preuves que le gouvernement allemand sera en mesure de leur fournir.

Versailles, 23. — On est à faire les préparatifs de la signature du traité de paix qui aura lieu au plus tôt jeudi. La Galerie des Glaces a été aménagée pour la circonstance. Les tapis sont posés. La fameuse table du 18ème siècle est en place. Il y aura de la place pour 400 invités. Ces derniers se placeront à gauche, tandis qu'un nombre égal de journalistes se placeront à droite. La presse française a soixante sièges qui lui sont réservés.

La cour d'honneur a été débarrassée de ses canons. Trois régiments d'infanterie et cinq régiments de cavalerie seront de faction pendant la signature du traité. La garde républicaine, en uniforme de gala, rendra les honneurs.

En avant de la chaise de M. Clemenceau, une petite table sera placée sur laquelle seront tous les instruments diplomatiques. Chaque délégué, à l'appel de son nom, se présentera à cette petite table pour signer son nom sur le traité et poser le sceau de son gouvernement. Il y a cent délégués. La cérémonie durera au moins quatre-vingt-dix minutes.

Les relations diplomatiques avec l'Allemagne ne reprendront pas avant que le traité de paix ait été ratifié par les différents pays signataires.

LE RECIT D'UN AVIATEUR

CONFERENCE DU LIEUTENANT STEWART AU LUNCH HEBDOMADAIRE DE L'ASSOCIATION DE PUBLICITE.

Lancer des bombes de 1650 livres, à 3500 pieds de hauteur, traverser le Rhin à la faveur d'un clair de lune pour aller bombarder les aérodromes allemands, assister à 800 pieds d'altitude aux effets désastreux des bombes incendiaires et être pourchassé par des avions ennemis; telles sont quelques-unes des expériences du lieutenant aviateur A. A. Stewart, de Montréal, expériences dont il a fait le récit, au dernier lunch hebdomadaire de la *Montreal Publicity Association*, à l'hôtel Freeman.

L'assistance était nombreuse et les applaudissements n'ont pas manqué à l'orateur. Le lieutenant Stewart expliqua les diverses phases d'apprentissage, de l'aspirant aviateur avant d'avoir le privilège de s'envoler seul dans les airs. L'aviateur fit le récit du premier voyage en France de l'escadrille dont il faisait partie.

Il faut au moins à l'aviateur un noviciat de 2 mois avant d'entreprendre des voyages nocturnes, et le lieutenant Stewart donna d'intéressantes explications sur les courbes d'essai durant la nuit dans un rayon de quelque 50 milles de la base. Il dit ensuite la préparation nécessaire à l'aviateur avant de commencer son voyage périlleux. L'aviateur est chaussé de longues bottes de peau, vêtu d'un costume très épais en cuir, ganté de la même façon et affublé en outre d'un sous-vêtement électrique.

A 5 h. 30 de l'après-midi, les pilotes et mécaniciens se rendent au bureau cartographique où ils obtiennent toutes les instructions nécessaires, distances, etc., et la façon d'accomplir leur voyage. Le premier raid auquel le lieutenant Stewart prit part, à eu lieu à Metz, où sur 75 milles de front étaient disposées de longues files de convois et de dépôts alimentaires allemands et chaque avion avait son mécanicien. Comme munition, l'avion portait habituellement 12 bidons, contenant chacun 272 fusées incendiaires, chaque fusée représentant une force incandescente de trois millions de chandelles; en outre, il y avait à bord des bombes de 40 lbs, 112 lbs et 550 lbs, et une de 1650 lbs, la plus lourde que l'on puisse se servir pour ces excursions.

Le lancement d'une de ces dernières ouvrait un cratère immense, causant des dommages sur un mille trois quarts d'arpent de circonférence. Ces raids s'effectuaient à une hauteur de 3,500 pieds environ, et le lieutenant Stewart expliqua qu'en une occasion, par un beau clair de lune, il dut descendre à 800 pieds de hauteur, avant que le canonier ne fut en mesure de jeter une série de bombes sur un vaste aérodrome allemand, dans le voisinage de Coblenz. En cette circonstance, huit hangars furent incendiés. En retournant, les aviateurs survolèrent un autre aérodrome qu'ils endommagèrent considérablement.

A l'issue de la réunion, le président, M. Emile Emery, remercia le conférencier, et après lui, M. J. J. Gallagher, membre de l'Association, dit quelques mots.

M. Morrow, directeur de l'Association, annonça que deux conférences seront données, la première,

le 4, et la seconde le 11 juillet, sous les auspices de la *Montreal Publicity Association*. La première sera donnée par M. Léon Trépanier, et s'intitulera : *La presse et elle-même*, et la seconde par M. P. Fennell, secrétaire de la commission du havre, qui parlera sur un sujet d'une grande actualité.

La *Montreal Publicity Association*, et la *Merchants Association* de Montréal tiendront une réunion conjointe, vendredi prochain le 27, au Windsor, où à la suite du lunch, M. Guthrie parlera sur la nouvelle loi des faillites.

UN OUVRIER RÉCLAME DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS

Sherbrooke, 21. — M. Téléphore Martineau, mineur, de Saint-Julien de Wolfstown, vient d'intenter à la « Martin Bennett & Co. » de Coleraine une action de \$2,500 en vertu de la loi relative aux accidents du travail. Le demandeur allègue, dans sa déclaration, qu'il est âgé de 27 ans, célibataire, et qu'il n'a que les revenus de son travail pour subvenir à ses besoins, qu'il travaillait comme mineur depuis longtemps aux mines de Coleraine, lorsque le 21 février 1919 il a subi un accident qui lui a causé des dommages auxquels il demande une compensation.

À la date de l'accident, alors qu'il était à transporter une pierre énorme sur un wagonnet, la pierre fut renversée sur le côté de la boîte et la main gauche du demandeur fut broyée entre la boîte et la pierre. Sa main fut tellement écorchée qu'il a eu deux phalanges du majeur de la main gauche enlevées complètement et l'annulaire de la même main est ankylosé de telle façon qu'il ne pourra jamais s'en servir.

Martineau prétend que sa capacité de gagner se trouve diminuée d'une façon permanente d'au moins 40 pour cent, par suite de l'accident. En conséquence, se basant sur l'échelle de compensations contenue dans la loi des accidents du travail, il réclame le capital de la rente à laquelle il a droit, soit \$2,500. MM. Nicol, Lazure et Couture sont ses procureurs.

LA ST-JEAN-BAPTISTE A SAINT-JACQUES

La Saint-Jean-Baptiste sera célébrée, dans la paroisse Saint-Jacques, demain matin, à huit heures, il y aura messe à l'église, puis sermon par M. l'abbé Étienne Blanchard, P.S.S. La cérémonie religieuse sera suivie de la distribution du prix de \$50, accordé au gagnant du concours sur l'histoire du Canada.

Une réunion aura lieu, le soir, à la salle du Rosaire, où des discours seront prononcés par M. Henri Auger, président, M. le curé Henri Gauthier P.S.S., et M. Alfred Jeannotte. On entendait à cette réunion quelques-unes de nos chansons canadiennes les plus populaires. (Communiqué).

LES DÉLÉGUÉS ITALIENS

Rome, 23. (Havas). — La délégation italienne à la conférence de la paix sera désormais composée du ministre des affaires étrangères Pittori, des sénateurs Guglielmo et Vittorio Scialoja.

La flotte allemande POUR NE PAS LES RENDRE

PRESQUE TOUS LES NAVIRES ALLEMANDS QUI ETAIENT DETENUS A SCAPA FLOW ET LAISSES SOUS LA GARDE DE LEURS EQUIPAGES SONT COULES PAR CEUX-CI.

(Cable de la Presse Associée)

Londres, 23. — Les officiers et marins allemands des navires allemands internés à Scapa Flow ont coulé la plus grande partie de leur flotte aujourd'hui. Tous les gros navires, les navires de guerre, les croiseurs de bataille sauf le «Baden» et d'autres navires ont été coulés, pendant que les autres se dirigeaient vers les rives à demi-coulées. Dix-huit destroyers ont été conduits à la rive par des touneurs. Quatre flottes encore, et le reste est coulé.

Le coulage des navires allemands à Scapa Flow ou ces navires s'étaient rendus suivant les termes de l'armistice a été soigneusement préparé par les officiers et les équipages. Tous les explosifs avaient été enlevés. Le seul moyen d'ouvrir les voies d'eau. Les navires couleront tranquillement pendant que les marins hisseront le drapeau allemand au bout des mâts.

Les équipages, composés entièrement d'Allemands, suivant les termes de l'armistice qui ne permettaient pas aux officiers anglais de monter à bord, sont embarqués dans les chaloupes de sauvetage quand les bateaux commencent à couler. En se rendant à la rive ou les a sommés de se rendre. Quelques-uns d'entre eux ont refusé et ont tiré sur eux. Plusieurs ont été tués. Ce coup est une surprise, et les premières nouvelles ont été transmises à Londres par un correspondant qui avait été informé par un fermier des environs qui avait vu couler les navires allemands et hisser leur drapeau.

Les officiers et l'équipage allemands ont été faits prisonniers. Les autorités n'ont pas consenti à dire quelle décision serait prise. L'Amirauté a nié d'abord le rapport, mais l'a confirmé dans la suite.

Une autre dépêche de la Presse Associée de Thurso annonce : « L'élevation d'un drapeau rouge à midi était le signal convenu entre les équipages pour couler leurs navires dans Scapa Flow. Les équipages s'embarquèrent dans les chaloupes et se dirigèrent vers la grève. Les navires qui faisaient la garde tirèrent sur les Allemands qui sautaient par-dessus bord, nageant vers la grève, où ils furent capturés. »

UNE PROCLAMATION DE MAIRE

Les autorités municipales se disposent à célébrer dignement notre fête nationale, demain. Le maire a lancé une proclamation recommandant aux citoyens de célébrer ce jour comme un grand jour de fête. Et la commission administrative accordera un congé à la plupart des employés, bien que l'hôtel municipal ne sera point fermé. La proclamation du maire se lit comme suit :

« Montréal, 21 juin 1919. « La fête nationale des Canadiens-français sera célébrée cette année avec un éclat inaccoutumé. A cette occasion, je prie respectueusement les contribuables de fermer leurs établissements mardi, le 24 courant, de façon à ce que ce jour puisse être observé comme congé général dans toute la ville et que les citoyens puissent prendre part aux différentes manifestations qui auront lieu. « Les citoyens sont aussi invités à décorer leurs demeures particulièrement sur les parcs divers des diverses processions. « Le maire de Montréal. (Signé) « M. Martin. »

Les administrateurs veulent coopérer avec les organisateurs de la célébration de la Saint-Jean-Baptiste, afin de lui donner le plus d'éclat possible. En vertu d'un arrangement spécial, ils permettront à leurs employés d'assister aux fêtes aux quels ils se feront un devoir d'honneur de participer eux-mêmes.

Le jour ne sera point férié à l'hôtel de ville, tout comme à la Saint-Patrice ou à la Saint-Georges, mais les chefs de département réduiront leur personnel à sa plus simple expression, juste pour satisfaire le public : il est entendu que c'est l'élément canadien français qui bénéficiera du congé, tout comme les Irlandais à la Saint-Patrice et les Anglais à la fête de Saint-George.

Les commissaires ont découvert ce moyen terme pour satisfaire de justes réclamations, tout en ne se trouvant point dans la nécessité de proclamer trois jours fériés, aux trois principales fêtes nationales. Nos compatriotes, employés à l'hôtel de ville, feront bien de s'entendre au préalable avec leurs chefs respectifs, avant de se rendre aux diverses manifestations patriotiques du jour : s'ils prenaient sur eux d'agir autrement, ils pourraient s'attirer des inconvénients.

UN MONUMENT A SIR WILFRID LAURIER

(De notre correspondant)

Québec, 23. — L'Association des Architectes de la province de Québec organise, pour durant l'Exposition Provinciale de Québec, un concours de maquettes pour l'érection d'un monument à sir Wilfrid Laurier. C'est à la suggestion de M. Lorenzo Auger, architecte de cette ville, que le concours est organisé. Tous les sculpteurs seront invités à y prendre part. Trois médailles en or, en argent et en bronze seront offertes en prix, en outre d'un diplôme de l'Exposition.

En achetant chez Dupuis vous pratiquez l'économie

Complets pour les jeunes



Genre Norfolk, nouveaux modèles. En tweed mélangé gris ou brun. En vécuna bleu marine ou gris. Valeur spéciale à... 11.95

PALETOTS d'été pour messieurs du clergé. En alpaga noir de laine. Spécial... 7.50

Bas pour dames

BAS en coton uni pour dames. Gris, rose pâle, beige, champagne, noir et blanc. Pointures 8 1/2 à 10. Spécial... 1.23

BAS, demi-jambe en soie artificielle, pour dames. Blanc, noir, gris, perle, brun, beige, mauve, gris, tan, gris pâle, brun foncé. Spécial... 1.79

GANTS

GANTS en pure soie pour dames; noir et beige. Pointures 5 1/2 à 7 1/2. Spécial... 1.79

Chaussures pour hommes

BOTTINES en veau noir, brun, pourpre, acajou, pour hommes. Forme large ou fuyante, à tige pointue Goodyear ou McKay, semelle et talon en cuir ou Neolin. Toutes les pointures, mais pas dans chaque ligne. Valant jusqu'à 8.00. 5.95

TRES SPECIAL

COUVERTURES de flanellette, blanches et grises, bordure bleue ou rose. Meilleure marque Dominion. Spécial, la paire... 1.89

Pas de commandes par poste ou téléphone. Au rez-de-chaussée.

Très spécial pour messieurs

CHEMISES NEGLIGÉES, genre veston, jolies rayures de couleurs, manchettes molles ou empestées. Pointures 14 à 16 1/2. Valeur très spéciale, tant que le lot durera... 89c

Pas de commandes par poste ou téléphone.

89c

Au rez-de-chaussée.

Tissus lavables à très bon marché

VOILE ANGLAIS nouveau, assortiment complet de teintes pâles et foncées, teinte solide, 40 pouces. Spécial... 1.89

Nouveau VOILE DE FANTAISIE et ORGANDI fleuri, tissus très nouveaux, assortiment de dessins pour l'été. Teinte solide. Valant jusqu'à .50 pour... 1.35

VOILE UNI, toutes les principales teintes, rose, bleu marine, etc. Valant .60 pour... 1.30

MOUSSELINE à carreaux noirs, 27 pouces, choix de patrons. Aussi mousseline suisse à petits nœuds. Spécial... 1.29

CREPE SEERSUCKER, un tissu nouveau pour sous-vêtements d'été. Rose, Copenhague, mauve, bleu pâle. Spécial... 1.59

LAINE

LAINE «MONARCH FLOSS» pour chandails. Teintes suivantes : corail, noir, orange, réséda, émeraude, vieux rose, gris sable, cadet, royal, violet, brun tabac, rhubarbe, bleu, pâle. Valeur régulière de .49. Spécial... 1.35

Au rez-de-chaussée.

GLACIERES EPICERIE

SPÉCIAUX POUR MARDI Pêves au lard, dans la sauce aux tomates, grosse boîte... 24

Au sous-sol.

Dupuis Frères

LE MAGASIN DU PEUPLE

447-449 Rue Ste-Catherine Est, coins St-André et St-Christophe.

J. H. Dupuis, Président. Eug. Dupuis, Vice-Président. A. J. Dugal, Directeur-Gérant.